

RÉPERTOIRE

des programmes financiers

⌘

des services conseils
en développement durable



Société d'aide au développement des collectivités (SADC) des Laurentides inc.

Mis à jour en juillet 2011

AVANT-PROPOS

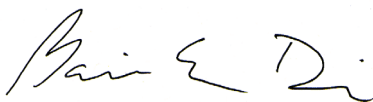
Pour assurer la mise en place de meilleures pratiques de développement durable (DD), les idées d'exploitation et de performance doivent être remplacées par des concepts d'utilisation et d'efficience. Les bénéfices sont toujours compatibles avec la notion de profits; sont plus difficiles à générer, en raison du fait qu'ils doivent être réinvestis.

Par conséquent, il apparaît utile de modifier nos perceptions, car nous devons maintenant faire face à la réalité : ce n'est plus la terre qui nous appartient mais nous qui lui appartenons. Autant s'y faire et agir de façon à ce qu'elle nous autorise longtemps à puiser dans son coffre au trésor.

En ce sens, la collaboration et le partenariat de tous les intervenants, dans la recherche et dans l'application de pratiques de développement durable, deviennent incontournables. Le développement durable, pour un avenir verdoyant.



Jacques Gariépy
directeur général



Marie-Eve Dion
conseillère en développement
durable

TABLE DES MATIÈRES



Avant-propos	2
Table des matières	3
Introduction	7

CHAPITRE 1 LES CONSTATS PRÉALABLES

1.1 La nécessité d'intervenir	8
1.2 Un répertoire pour se donner les moyens d'agir	9
1.3 Des outils simples et efficaces	9

CHAPITRE 2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Le développement durable, une affaire d'équilibre	10
2.2 Le processus et les étapes de sa mise en œuvre	13

CHAPITRE 3 PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

GOUVERNEMENT DU CANADA

Environnement Canada ÉcoAction	16
Fonds de technologie du développement durable	17
Ressources naturelles Canada ÉcoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	18

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Aide stratégique aux projets touristiques (ministère du Tourisme)	19
Centre collégiaux de transfert technologique (CCTT)	20
Climat Municipalités (ministère du Développement durable de l' Environnement et des Parcs)	21
Performance des industries, des commerces et des institutions (ICI) en matière de gestion des matières résiduelles (GMR) (Recyc-Québec) (VERRR Recyc-Québec)	22
Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation (ALISÉ) aux 3RV (Recyc-Québec)	24
Programmes d'aide pour un Québec vert et prospère (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation)	26
Programme de soutien du ministère des transports	27



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments	28
Programme d'appui au secteur manufacturier	29
Programme d'aide à l'innovation en énergie	30
Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER)	31
Techno Climat	32
Programme de réduction de consommation de mazout lourd	33

EMPLOI QUÉBEC

Aide à l'embauche des personnes handicapées	34
Insertion en emploi	35
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emplois (PRIIME)	36

GAZ MÉTRO

Chauffage solaires	37
Nouvelles constructions efficaces	38
Rénovation éconergétique	39
Récupérateurs de chaleur des eaux de drainage	40

HYDRO-QUÉBEC

Équipement de réfrigération commerciale	41
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE)	42
Initiatives de démonstration technologique et d'expérimentation-idée	43
Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique	44
Projet d'initiative structurantes en technologies efficaces-piste	45

FONDS PRIVÉS

Classe verte Toyota Evergreen	46
Fondation Home Depot	47
Fonds Éco École	48
Fondation TD des amis de l'environnement	49
Fonds Éco IGA	50
Projet Eau Bleue RBC	51
Projet ICI C'EST MIEUX de Pepsi	52
Subvention écologique Walmart Evergreen	53
Transat-programme tourisme durable	54



ORGANISMES

Fédération Canadienne de la Faune	55
Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)	56
Fondation de la Faune du Québec	57
Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (Centre locaux de développement)	58
Fonds municipal vert (fédération Canadienne des municipalités)	59
Table pour la récupération hors foyer	60

CHAPITRE 4 RESSOURCES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE

1 % pour la planète	61
BNQ 21000	62
Boma Best Québec	63
Campus durable Coalition Jeunesse Sierra	64
Carbone Zéro	65
Cégep vert	66
Clé verte pour les ateliers de services automobiles	67
Clé verte de l'Association des hôtels du Canada	68
Conciliation Travail-famille	69
Employeur vélosympathique	70
ICI on recycle	71
Établissements verts Brundtland (EVB)	72
Entreprise en santé	73
ISO 14 001 : Norme environnementale	74
LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)	75
Phénix de l'environnement (concours annuel)	76
Produits décotourisme	77
Réservert Programme de développement durable pour l'hôtellerie québécoise (PRDD)	78

AIDES TECHNIQUES ET SERVICES CONSEILS

Réservert-programme de développement durable pour l'hôtellerie québécoise (PRDD)	78
Centre québécois de développement durable	79
Conseil patronal de l'environnement	80
Conseil québécois des événements écoresponsables	81
Écotech Québec	82



Équiterre	83
Consign-action	84
Enviro-accès	85
Enviroclub	86
Fondation Rues principales	87
Fondation québécoise en environnement	88
Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP ² S)	89
Projet d'action consommation tranquille	90
Société canadienne d'hypothèque et de logement	91
Nature-Action Québec	92
Centre international de solidarité ouvrière (CISO)	93
Technocentre en écologie industrielle	94
Vélo Québec	

95

INTERVENANTS EN MILIEU SCOLAIRE

Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement	96
ENvironnement JEUnesse (ENJEU)	97
Ma rue verte	98
Portail jeunesse sur la surveillance de l'eau	99
Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales	100

OUTILS SPÉCIALISÉS

Association des centres de gestion des déplacements du Québec	101
Compensation des gaz à effet de serre	102
ÉcoSol	103
Guide pour les agendas 21 ^e siècle locaux	104
Voir Vert	105
Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ)	106

CHAPITRE 5

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

WEBOGRAPHIE	109
Groupes de recherche	109
Organismes de protection de l'environnement	110
Portails de nouvelles en développement durable	111
Organismes de développement local et régional	112
CONCLUSION	114

INTRODUCTION



UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE

Le répertoire des programmes financiers et des techniques en développement durable est une réponse aux besoins des dirigeants d'entreprise, consultés dans le cadre d'une étude de cas effectuée dans les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et déposée en janvier 2007.

Dirigée par M. Dominic Lapointe, consultant et doctorant en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski, l'étude a permis de déterminer les besoins, les perceptions et les attentes des entreprises, face à l'adoption de pratiques de développement durable.

La SADC des Laurentides souhaitait mieux connaître les défis des entreprises dans le but d'adopter des pratiques de développement durable et de bien comprendre les motivations et les obstacles des entrepreneurs dans un contexte d'affaires. 70 entrevues et 3 rencontres de groupe ont été menées. En s'informant des besoins des dirigeants d'entreprise et en tenant compte de leurs attentes, il est apparu nécessaire d'élaborer des stratégies pour contourner les obstacles inhérents à l'instauration de pratiques exemplaires de gestion du développement durable.

Une des stratégies identifiées consistait à produire un répertoire des programmes et des services disponibles et d'en informer les entreprises de la région. Ce répertoire représente une vitrine sur les occasions offertes en développement durable et précise le contexte, les constats face aux responsabilités et aux rôles à jouer dans l'application de nouvelles pratiques de développement durable.

Après avoir réalisé l'importance et la nécessité d'intervenir, il faut comprendre ce qu'est le développement durable et trouver les moyens d'agir concrètement. Finalement en comprenant mieux les enjeux et en adhérant à une vision commune pour notre région, il deviendra plus facile de s'inscrire dans une démarche d'entreprise socialement responsable et sensible à la protection et la préservation des capitaux naturels et humains.

CHAPITRE 1

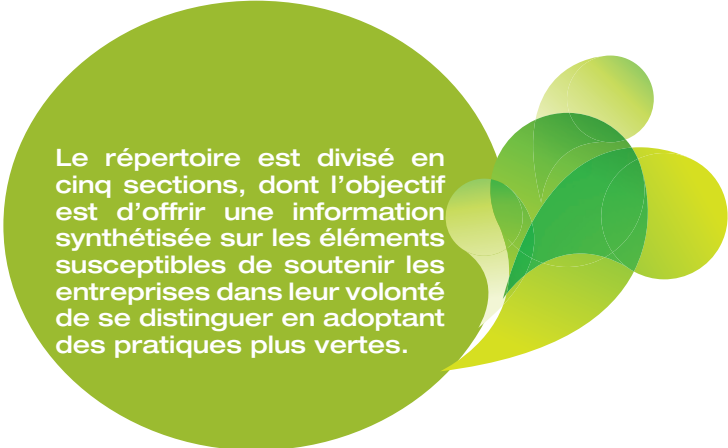
LES CONSTATS PRÉALABLES

1.1 LA NÉCESSITÉ D'INTERVENIR

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LES ENTREPRISES DOIVENT CONSTAMMENT S'ADAPTER AUX IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES.

- L'utilisation des ressources s'est faite à un rythme plus grand que leur capacité de se régénérer, d'absorber ou de rendre inoffensifs les déchets rejetés dans l'environnement.
- Sans vouloir être alarmiste, il est devenu impératif de modifier nos pratiques, parce que les ressources ne se renouvellent pas au rythme et exigences des marchés.
- Qui plus est, si nous persistons à produire, sans égard à la durabilité et à la pérennité des ressources, nous n'aurons plus grand-chose à léguer aux générations futures.

Bien sûr, il y a un prix à payer à l'adoption de pratiques plus responsables et plus équitables, mais plus nous attendons, plus les coûts pour renverser la situation seront élevés et plus les dommages seront irréversibles.



Le répertoire est divisé en cinq sections, dont l'objectif est d'offrir une information synthétisée sur les éléments susceptibles de soutenir les entreprises dans leur volonté de se distinguer en adoptant des pratiques plus vertes.

1.2 UN RÉPERTOIRE POUR SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

DES CONSTATS

Dans un pourcentage de 87 à 93 %, les entreprises des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, intéressées à l'adoption de bonnes pratiques de développement durable, expriment la nécessité d'être soutenues dans leurs efforts.

- Les dirigeants d'entreprise consultés sont prêts à s'engager à modifier leurs pratiques de gestion des matières résiduelles, à valoriser les résidus et à s'orienter vers l'efficacité énergétique sur une base facultative.
- Un des moyens identifiés par l'ensemble des entreprises consultées est d'avoir accès à l'information et de connaître les ressources disponibles.
- Le répertoire est donc apparu comme un moyen de soutenir les entreprises dans leur besoin d'obtenir plus d'information sur de meilleures pratiques de développement durable.

1.3 DES OUTILS SIMPLES ET EFFICACES

Ce répertoire des ressources offre aux entreprises, un moyen rapide de trouver les sources de financement et de services conseils, de même que les définitions qui permettent de mieux saisir ce qu'est une véritable pratique en matière de développement durable.

Il n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions, mais de donner des indications sur les sources de renseignement et les stratégies d'intervention permettant de mieux évaluer les bénéfices et les coûts associés au virage vert.

Le développement actuel implique une modification progressive de l'économie et de la société. Cette transformation peut même théoriquement intervenir dans un cadre sociopolitique rigide, en tenant compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que : l'accès aux ressources, la distribution des coûts et les avantages. Le développement durable présuppose donc un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à une même génération.

CHAPITRE 2

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE AFFAIRE D'ÉQUILIBRE

C'est la gestion des matières qui est le plus souvent associée au développement durable. Le recyclage et la conversion des rebus, la valorisation des résidus et le compostage constituent actuellement les principales activités de développement durable.

Les préoccupations environnementales, dans le choix des matériaux, peuvent contribuer à la réduction des impacts sur le milieu de vie. Le choix des matières, la composition des matériaux et le caractère des produits, notamment en ce qui a trait à leur toxicité et la composition des matières recyclées sont autant de préoccupations valables, mais la motivation à effectuer des changements de pratiques doit tenir compte de toutes les dimensions associées aux pratiques de développement durable.

L'expression "sustainable development", traduite de l'anglais par « développement durable », apparaît pour la première fois en 1980, dans la « Stratégie mondiale de la conservation », une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).





Quelles sont les origines de la notion de développement durable ?

La Commission mondiale pour l'environnement et le développement se réunit pour une première fois, en 1983. Elle se donne comme objectif de réconcilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la planète.

Trois ans plus tard, le rapport « Notre avenir à tous » sera déposé et deviendra le rapport Brundtland.

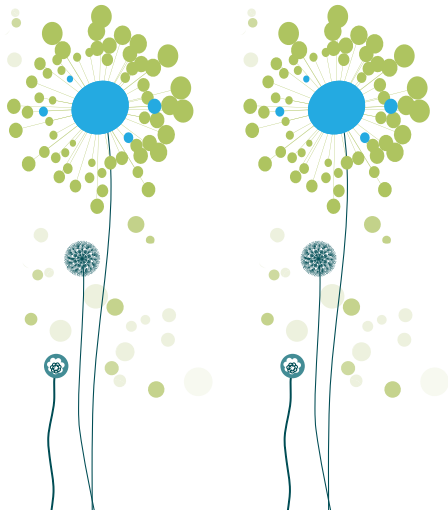
C'est en 1988 que le concept de développement durable est défini comme étant : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

La littérature mentionne que le développement durable est issu de l'idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique, en reconsidérant nos façons de faire.



Que faut-il faire à l'échelle de la planète ou dans notre région?

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie.
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.
- Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.



2.2 LE PROCESSUS ET LES ÉTAPES DE SA MISE EN ŒUVRE

DES PRATIQUES ET DES ORIENTATIONS À LA MESURE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Le concept du développement durable n'est pas un concept tendance; il est plutôt une multitude de mesures correctives, dont le but est de préserver le capital naturel et humain.

Ainsi, la définition officielle du développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Commission Brundtland) prend tout son sens. De fait, le développement durable comporte trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la notion même de développement durable met l'accent sur les liens et la nécessité d'un équilibre entre ces dimensions.



EN RÈGLE GÉNÉRALE, ON RETROUVE LES ACTIVITÉS SUIVANTES, ASSOCIÉES À CHAQUE DIMENSION.

DIMENSION SOCIALE

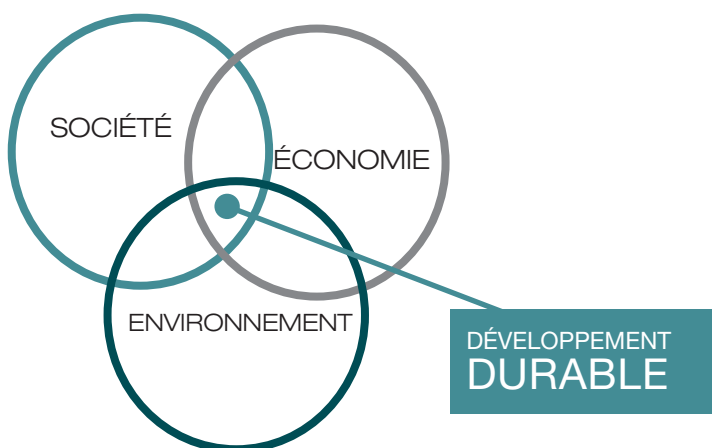
Qualité de vie
Main-d'oeuvre

DIMENSION ECONOMIQUE

Pérennité de l'entreprise
Diversification de l'offre
Achat local
Mise en valeur de la nature
Authenticité

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Recyclage / Réduction de consommation
Réduction de gaz à effet de serre
Renouvellement des ressources
Choix de matériaux non polluants
Longévité des produits / Respect des normes
Responsabilité et innovation





Le développement durable est une affaire de longévité, de pérennité, de création d'emplois et de respect de l'environnement.

LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE VISENT :

- l'augmentation de l'efficacité par des activités industrielles écologiques;
- la gestion de l'utilisation d'énergie, de matières et de capitaux; l'optimisation de l'exploitation des ressources;
- la réduction des impacts sur l'environnement.



CHAPITRE 3

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

GOUVERNEMENT DU CANADA

ENVIRONNEMENT CANADA – ÉCOACTION

Le programme de financement ÉcoAction offre du soutien aux groupes communautaires et environnementaux pour la réalisation de projets dont les résultats sont positifs et mesurables sur l'environnement. Les domaines d'intervention du programme touchent trois priorités d'Environnement Canada :

- qualité de l'air et changements climatiques;
- qualité de l'eau;
- milieu naturel.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les projets doivent être bénéfiques pour le milieu naturel et renforcer la capacité des groupes à passer à l'action, en ce qui a trait aux enjeux environnementaux. Les organismes admissibles sont les groupes environnementaux, communautaires et autochtones. Les entreprises, les milieux éducatifs, les particuliers et les gouvernements fédéral, municipaux et provinciaux ne sont pas admissibles, mais ils sont invités à établir des partenariats avec ces groupes.

AIDE FINANCIÈRE

50 % du financement du projet. Toutefois, les autres sommes d'argent doivent provenir de sources autres que celles du gouvernement fédéral. Le maximum attribuable est de 100 000 \$.

DÉPÔT DE PROJET

1^{er} novembre de chaque année.

SOURCE D'INFORMATION

Environnement Canada

1141, route de l'Église

6ième étage

Québec (Québec) G1V 4H5

418-648-3444 ou 1-800-463-4311

quebec.ecoaction@ec.gc.ca

www.ec.gc.ca/ecoaction



GOUVERNEMENT DU CANADA

FONDS DE TECHNOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (TDDC)

Technologies du développement durable Canada est une fondation créée afin d'appuyer le développement et la démonstration de technologies propres.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les projets admissibles doivent être axés sur la mise au point et la démonstration de nouvelles technologies visant à résoudre les problèmes de changement climatique et de qualité de l'air.

Ce programme s'adresse aux corporations à but lucratif, aux sociétés en nom collectif, aux sociétés en commandite et aux fiducies commerciales.

AIDE FINANCIÈRE

La Fondation peut financer jusqu'à 33 % des coûts de projets admissibles.

DÉPÔT DE PROJET

Avril de chaque année, selon le renouvellement du programme.

SOURCE D'INFORMATION

Rob Barkwell

Gestionnaire des demandes

613-234-6313 poste 349

r.barkwell@sdtc.ca

www.sdtc.ca/



GOUVERNEMENT DU CANADA

RESSOURCES NATURELLES CANADA | ÉCOÉNERGIE POUR L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Le programme ÉcoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable a pour objectifs d'accroître la production d'électricité propre à partir de l'énergie éolienne, de la biomasse, des centrales hydroélectriques à faible impact, de l'énergie géothermique, de l'énergie photovoltaïque solaire et de l'énergie des océans. L'objectif du programme est de favoriser la production de 14,3 térawattheures d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les entreprises, les municipalités, les institutions et les organisations sont admissibles au programme.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière consiste en un versement d'une cent/kwh d'énergie renouvelable découlant du projet financé pendant une période maximale de 10 ans.

DÉPÔT DE PROJET

Projet mis en service d'ici le 31 mars 2011.

SOURCE D'INFORMATION

ÉcoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable
Division de l'énergie renouvelable et électrique

Ressources naturelles Canada

615, rue Booth, bureau 160

Ottawa (Ontario) K1A 0E9

ecoenergieer@mcan.gc.ca

www.ecoaction.gc.ca/ecoenergy-ecoenergie/power-electricite/index-fra.cfm

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

AIDE STRATÉGIQUE AUX PROJETS TOURISTIQUES (MINISTÈRE DU TOURISME)

Il s'agit d'un programme de soutien aux projets conformes à la Politique touristique du Québec, contribuant de manière significative au renouvellement de l'offre touristique québécoise et lui permettant de se démarquer sur la scène internationale.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme s'adresse aux organismes et aux entreprises privés et publiques. Pour être admissible, le projet doit :

- avoir des retombées significatives sur les recettes touristiques québécoises, sur la diversification économique régionale et sur la création d'emploi;
- favoriser le prolongement de la saison touristique;
- respecter les principes de développement du tourisme durable;
- comporter des investissements directs totaux de 1 000 000 \$ et plus.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière ne peut excéder 1 M\$ par projet. Elle ne pourra pas dépasser 40 % des coûts totaux du projet. Le cumul des aides gouvernementales (fédérales et provinciales) ne peuvent pas dépasser 50 % des coûts totaux pour les entreprises à but lucratif et 80 % pour les organismes à but non lucratif.

DÉPÔT DE PROJET

Les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

SOURCE D'INFORMATION

Ministère du Tourisme
Direction du partenariat et de l'intervention
régionale

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400

Québec (Québec) G1R 2B5

418-643-5959 ou 1-800-482-2433 | Télécopieur : 418-643-0549

www.bonjourquebec.com/mto/programmes-services/aide/Aide-strat-proj.html

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=9930&table=0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT)

Afin d'appuyer les entreprises dans leurs démarches de collaboration et d'innovation avec les CCTT québécois, le gouvernement du Québec a mis en place deux mesures incitatives. Le crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique qui est offert exclusivement par les Centres collégiaux de transfert technologique ainsi que le programme de soutien à l'intensification technologique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, une société doit exploiter une entreprise « légalement constituées » au Québec, y avoir un établissement et ne pas être exonérée d'impôt.

AIDE FINANCIÈRE

Le crédit d'impôt dont peut bénéficier une société, pour une année d'imposition, correspond à 50 % du montant des dépenses totales admissibles. Ce crédit d'impôt est entièrement remboursable peu importe la taille de l'entreprise.

Pour le programme de soutien à l'intensification technologique, un remboursement de 50 % du coût total du projet est offert à l'entreprise pour un maximum de 50 000 \$.

SOURCE D'INFORMATION

Renseignements sur les programmes :

www.reseautranstech.qc.ca/Pages/AideFinanciere.php

Pour la liste complète des CCTT :

www.reseautranstech.qc.ca/Pages/ParNom.php



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CLIMAT MUNICIPALITÉS (MINISTÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS)

Le programme Climat municipalités offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES), l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plans d'adaptation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme s'adresse aux :

- municipalités locales;
- municipalités régionales de comté (MRC);
- régies intermunicipales;
- conseils d'agglomération.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière peut représenter 90 % des coûts admissibles.

DÉPÔT DE PROJET

Avant le 31 décembre 2012.

SOURCE D'INFORMATION

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Virginie Moffet, Bureau des changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage

675, boul. René-Lévesque Est, boîte 31

Québec (Québec) G1R 5V7

418-521-3868

virginie.moffet@mddep.gouv.qc.ca

www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites/

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Performance des industries, des commerces et des institutions (ICI) en matière de gestion des matières résiduelles (GMR) (Recyc-Québec)

Le programme Performance des ICI en GMR, inscrit au Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, poursuit les objectifs suivants :

1. soutenir le secteur des ICI dans la GMR, en rendant plus accessibles les services de diagnostic et de planification des activités pour l'ensemble des matières résiduelles;
2. améliorer, dans le secteur des ICI, les activités de récupération des matières recyclables et valorisables telles que le papier, le carton, le plastique, le verre, le métal et les matières organiques.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le projet doit être entièrement réalisé au Québec et s'appliquer à des matières résiduelles générées au Québec. Sont ainsi admissibles aux deux volets du programme, les projets reliés à la gestion des matières résiduelles produites par les établissements du secteur des ICI dans le cadre de leurs activités.

AIDE FINANCIÈRE

Volet 1 : Bilan et amélioration de la performance des ICI en GMR
L'aide financière maximale est fixée à 50 % des dépenses admissibles pour un maximum de 7 000 \$ par établissement.

Volet 2 : Acquisition d'équipements pour la GMR
L'aide financière maximale est fixée à 70 % du prix d'achat des équipements admissibles pour un maximum de 5 000 \$ par établissement pour l'achat ou la location de contenants de récupération et jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par établissement pour l'achat d'équipements de conditionnement et de traitement de la matière organique.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Programme Performance des ICI en GMR

141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

1-800-807-0678

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/programmes/perform/Performance_ICI.pdf





GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation (ALISÉ) aux 3RV (Recyc-Québec)

Le programme Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation (ALISÉ) aux 3RV de RECYC-QUÉBEC offre une aide financière aux organismes sans but lucratif établis au Québec qui souhaitent présenter des projets visant l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) à la gestion responsable des matières résiduelles. Ce programme d'aide financière administré par RECYC-QUÉBEC s'inscrit dans sa mission, vision et mandat de l'organisation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Afin d'inciter les organismes promoteurs à présenter des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec les différents enjeux définis dans le Plan d'action 2011-2015, RECYC-QUÉBEC a déterminé des thèmes spécifiques pour les trois phases d'application :

Phase I (date de dépôt : 15/06/11) : projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec la valorisation des matières résiduelles

Phase II (date de dépôt : 15/09/11) : projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec la réduction et le réemploi. Les projets soumis à la phase II doivent obligatoirement se dérouler durant tout le mois d'octobre ou durant la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) qui s'échelonne du 16 au 23 octobre 2011

Phase III (date de dépôt : 15/12/11) : projet d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Seuls les organismes à but non lucratif, les institutions d'enseignement, les groupes environnementaux et les organismes communautaires sont admissibles.

AIDE FINANCIÈRE



L'aide financière de RECYC-QUÉBEC est versée sous forme de contribution non remboursable et ne peut excéder 65 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par projet.

SOURCE D'INFORMATION

Recyc-Québec

420, boulevard Charest Est, bureau 200

Québec (Québec) G1K 8M4

418-643-0394 ou 1-866-523-8290 | Télécopieur : 418-643-6507

ALISE@recyc-quebec.gouv.qc.ca

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/Alise.asp

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Programmes d'aide pour un Québec vert et prospère
(ministère du Développement économique, de
l'Innovation et de l'Exportation)

Dans la foulée de la mise en œuvre de la stratégie verte du gouvernement du Québec et de la poursuite du « virage vers une économie verte », le Ministère présente ses programmes d'aide accessibles aux entreprises de l'environnement, de la R-D à la commercialisation.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Développement de produits : prêt accordé aux entreprises pour les inciter à développer de nouveaux produits de façon continue, dans le cadre d'un processus formel intégrant des pratiques et des technologies performantes.

Concrétisation des projets d'investissement (étude de faisabilité) : contribution financière pour la réalisation d'études de faisabilité préalables à la décision d'investir.

Programme de démonstration des technologies vertes : aide financière pour développer et démontrer des procédés et des technologies afin de limiter et de corriger les dommages relatifs à l'eau, à l'air et aux sols et de résoudre les problèmes liés à la gestion des matières résiduelles. L'aide maximale est de 1 000 000 \$, sur 36 mois.

Validation technique : subvention aux entreprises pour établir la crédibilité d'un produit ou d'un procédé innovateur, mis au point au Québec, à l'aide d'une validation technique effectuée avant de le commercialiser. L'aide maximale est de 100 000 \$.

Vitrine technologique : aide financière pour lancer la commercialisation d'un produit ou d'un procédé innovateur, mis au point au Québec, par son installation en situation réelle d'utilisation chez un client partenaire. L'aide maximale est de 350 000 \$, sur 24 mois.

Développement de marché : aide financière pour soutenir une entreprise dans les activités de consolidation et de diversification de marchés. L'aide maximale est de 50 000 \$, sur 12 mois.

SOURCE D'INFORMATION

Direction de l'environnement et des services aux entreprises

5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur : 418 643-5828

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PROGRAMMES DE SOUTIEN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le ministère des Transports offre aux municipalités divers programmes de soutien financier afin de leur permettre d'assumer adéquatement leurs responsabilités en matière de voirie.

CES PROGRAMMES TOUCHENT 4 VOLETS :

- le réseau municipal (développement et entretien);
- le transport collectif en milieu rural (transport scolaire, adapté, par taxi et interurbain et le covoiturage);
- la route verte (développement et entretien);
- l'efficacité énergétique des modes de transports de marchandise.

AIDE FINANCIÈRE

Selon le programme.

DÉPÔT DE PROJET

Selon le programme.

SOURCE D'INFORMATION

Ministère des transports du Québec
Direction des Laurentides-Lanaudière

222, rue Saint-Georges, 2^e étage

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

450-569-3057 | Télécopieur : 450-569-3072

dll@mtq.gouv.qc.ca

www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/programmes_aide



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

PROGRAMME D'AIDE À L'IMPLANTATION DE MESURES EFFICACES DANS LES BÂTIMENTS

Ce programme de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec vise la planification et l'implantation de mesures menant à une réduction de la consommation de mazout léger ou de propane.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le bâtiment doit utiliser du mazout léger ou du propane pour le chauffage de l'espace, de l'eau sanitaire ou pour l'exploitation d'équipements non dissociables au bâtiment depuis au moins trois ans ou prévoir utiliser ces formes d'énergie à ces fins dans le cas d'une nouvelle construction.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière accordée par l'Agence pour les 2 volets du programme est payée en un seul versement lors de la phase d'implantation des mesures.

- 1) Volet étude de faisabilité : montant équivalent à 50 % des coûts de l'étude jusqu'à concurrence de 7 500 \$ par bâtiment.
- 2) Volet implantation : montant équivalent à 10 \$ par gigajoule économisé jusqu'à concurrence de 75 % des coûts admissibles au programme.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION


Agence de l'efficacité énergétique
Direction générale des secteurs résidentiel, des affaires et
institutionnel

5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur : 418 643-5828

www.aee.gouv.qc.ca



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR MANUFACTURIER

Le Programme d'appui au secteur manufacturier de l'Agence de l'efficacité énergétique permet aux entreprises de prendre le virage du développement durable et d'améliorer leur position concurrentielle en réduisant leur consommation de certains combustibles ciblés (mazout léger, propane et butane). Une aide financière est offerte pour la réalisation d'analyses ainsi que pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique visant les combustibles ciblés

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute personne morale ayant un établissement au Québec et qui consomme des combustibles ciblés pour le chauffage et les procédés est admissible au programme qui s'adresse exclusivement au secteur manufacturier.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est portée à 250 000 \$ par projet jusqu'à une limite cumulative de 1,5 M \$ par site.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Agence de l'efficacité énergétique
Direction générale des secteurs résidentiel, des affaires et
institutionnel

5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur : 418 643-5828

ae@ae.gouv.qc.ca

www.aee.gouv.qc.ca

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC



PROGRAMME D'AIDE À L'INNOVATION EN ÉNERGIE

Le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) de l'Agence de l'efficacité énergétique vise à encourager le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs, en efficacité énergétique ou pour des énergies émergentes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, un projet doit porter sur de nouvelles technologies ou des procédés innovateurs et ceci, dans le domaine de l'efficacité énergétique ou pour des énergies émergentes. Il doit également s'inscrire dans une perspective de développement durable. De plus, le projet doit être réalisé au Québec, à l'intérieur d'une période n'excédant pas 36 mois.

AIDE FINANCIÈRE

Un projet peut être admissible pour l'une ou plusieurs des étapes de la chaîne d'innovation :

- recherche et développement : 25 % des dépenses ou 20 000 \$;
- expérimentation : 50 % des dépenses ou 250 000 \$;
- démonstration : 50 % des dépenses ou 1 M\$;
- mesurage : 100 % des dépenses ou 15 000 \$;
- précommercialisation : 50 % des dépenses ou 50 000 \$;
- diffusion : 50 % des dépenses ou 10 000 \$.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION


Agence de l'efficacité énergétique
Direction générale des secteurs résidentiel, des affaires et
institutionnel

5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur : 418-643-5828

www.aee.gouv.qc.ca



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

PROGRAMME D'OPTIMISATION EN RÉFRIGÉRATION (OPTER)

L'objectif premier de ce programme de l'Agence d'efficacité énergétique du Québec est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de réfrigération des infrastructures en favorisant la pénétration de technologies performantes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1) Volet supermarchés : le bâtiment doit abriter des installations réfrigérées permettant la conservation d'aliments, avoir une vocation commerciale et comporter des aires intérieures chauffées et une salle mécanique fermée.
- 2) Volet arénas et centres de curling : le bâtiment doit abriter une ou plusieurs surfaces glacées ou des aires intérieures chauffées et être muni d'un système mécanique de ventilation ou de production de glace.

AIDE FINANCIÈRE

- 1) Volet supermarchés : le participant pourrait recevoir un financement pouvant atteindre 125 000 \$, établi en fonction du potentiel de réduction des émissions de GES associé au projet.
- 2) Volet arénas et centres de curling : le participant pourrait recevoir 50 % du coût de l'étude de faisabilité et un financement pouvant atteindre 95 000 \$ pour son implantation, établi en fonction du potentiel de réduction des émissions de GES associé au projet.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Agence de l'efficacité énergétique
Direction générale des secteurs résidentiels, des affaires et
institutionnels

5700, 4e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur 418-643-5828

www.aee.gouv.qc.ca

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

TECHNO CLIMAT

Ce programme a pour objectif de financer des projets de démonstration de technologies et de procédés innovateurs comportant un bon potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.

Le programme comprend maintenant un second volet qui vise la mise à l'essai, dans un contexte québécois, de technologies dont le développement est complété.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les entreprises admissibles sont celles établies au Québec et ayant mis au point ou adapté une technologie ou un procédé innovateur permettant la réduction des émissions de GES ou toute entreprise qui détient les droits sur une technologie développée par une institution québécoise.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière peut atteindre 3 M\$ par projet. Dans le cas de dépenses admissibles de 500 000 \$ et moins, le soutien financier est sous forme d'aide non remboursable. L'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Agence de l'efficacité énergétique
Direction générale des secteurs de l'innovation technologique, du transport et du développement de l'industrie


5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec), G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur : 418-643-5828

www.aee.gouv.qc.ca/innovation-technologique/technoclimat/





AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

PROGRAMME DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION DE MAZOUT LOURD

Ce programme de l'Agence de l'efficacité énergétique permet aux consommateurs de mazout lourd de prendre le virage du développement durable et d'améliorer leur position concurrentielle en réduisant leur consommation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse à toute personne morale ayant un établissement au Québec consommant du mazout lourd et léger, ou du propane.

AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière (jusqu'à 75 % des coûts selon le type de projet) est offerte pour la réalisation d'analyses, ainsi que pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique visant le mazout et le propane ou pour la conversion vers des sources d'énergie moins polluantes, tels le gaz naturel et la biomasse forestière.

DÉPÔT DE PROJET

Des appels de proposition sont publiés périodiquement. Les meilleurs projets sont sélectionnés pour les subventions.

Des demandes peuvent aussi être faites à tout moment par le mode de proposition spontanée. Ce second mode d'application possède un budget limité et l'attribution fonctionne selon l'ordre de réception des demandes.

SOURCE D'INFORMATION

Agence de l'efficacité énergétique
Programme de réduction de consommation de mazout lourd

5700,4^e Avenue Ouest, bureau 405

Québec (Québec), G1H 6R1

1-877-727-6655 | Télécopieur : 418-643-5828

www.aee.gouv.qc.ca



AIDE À L'EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Emploi Québec accorde une subvention aux entreprises désirant accueillir et intégrer des personnes handicapées dans un milieu de travail standard.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, l'employeur doit offrir l'encadrement requis et collaborer au suivi de la personne handicapée. Le poste doit être vacant ou nouvellement créé, temporaire ou permanent, dans un milieu de travail standard.

AIDE FINANCIÈRE

La mesure comporte plusieurs volets dont :

- un soutien au salaire pour compenser le manque de productivité de la personne handicapée et l'encadrement supplémentaire qu'exigent ses limitations fonctionnelles;
- les autres volets peuvent couvrir les dépenses supplémentaires engagées, par exemple pour rendre accessible le lieu de travail, pour adapter le poste de travail ou pour répondre aux besoins particuliers de la personne embauchée.

L'entente de subvention dure au maximum 52 semaines et peut être renouvelée selon certaines conditions.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Centre local d'emploi (CLE)

ou 1-866-640-3059

www.centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca

www.emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/handicap.asp



EMPLOI QUÉBEC

INSERTION EN EMPLOI

Emploi Québec accorde une subvention aux entreprises désirant accueillir et intégrer des personnes ayant des difficultés d'intégration au marché du travail.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme vise les entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif offrant des emplois durables, les administrations municipales ou les conseils de bande, les établissements publics des réseaux de la santé, des services sociaux ou de l'éducation. De plus, le poste doit être à temps plein (30 à 40 heures par semaine).

AIDE FINANCIÈRE

Cette subvention couvre une partie du salaire de la personne embauchée. À certaines conditions, la subvention peut également couvrir le coût de l'accompagnement de cette personne par un des employés réguliers de l'entreprise ou le coût de formations d'appoint.

L'aide financière est fixée en fonction des difficultés d'intégration de la personne et de la nature du poste.

La subvention est accordée pour une période allant jusqu'à 30 semaines ou, exceptionnellement, pour une durée pouvant aller jusqu'à 52 semaines. Cependant, pour les entreprises d'économie sociale, la durée de la subvention est de 52 semaines avec possibilité d'un renouvellement selon un mode de financement décroissant.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Centre local d'emploi (CLE)

www.emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/subventions.asp

EMPLOI QUÉBEC

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOIS (PRIIME)

Ce programme soutient le recrutement et l'intégration au marché du travail de personnes qui n'ont pas d'expérience de travail en Amérique du Nord (Canada ou États-Unis) dans leur domaine de compétence.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles, les employeurs doivent recruter :

- soit des personnes immigrantes ayant obtenu la résidence permanente depuis moins de 5 ans;
- soit des personnes appartenant à une minorité visible, qu'elles soient nées au Canada ou à l'étranger.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière comporte 4 volets :

- un soutien salarial pour l'intégration en emploi du travailleur. L'aide est accordée pendant 30 semaines ou moins ou, exceptionnellement, pendant au plus 52 semaines;
- un soutien salarial pour permettre au personnel d'accompagner la recrue;
- un soutien financier pour compenser les dépenses supplémentaires directement attribuables, par exemple à la mise en place d'activités particulières ou à l'adaptation d'outils de gestion des ressources humaines qui tiennent compte des particularités d'une main-d'œuvre issue d'autres cultures de travail;
- un soutien financier pour compenser les dépenses engagées directement pour permettre à la personne embauchée de suivre une formation d'appoint.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Centre local d'emploi (CLE)

www.emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/priime.asp

GAZ MÉTRO

CHAUFFAGE SOLAIRES

Le programme d'aide financière à l'achat et à l'installation de systèmes de chauffage solaires vise à encourager financièrement l'acquisition et l'installation des appareils, selon les modalités établies par le programme ÉcoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable de Ressources naturelles Canada.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est offert à la clientèle commerciale, institutionnelle, industrielle de Gaz Métro dont le bâtiment est alimenté au gaz naturel. De plus, les entreprises doivent être admises au programme ÉcoEnergie pour le chauffage renouvelable.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide peut atteindre un maximum de 100 000 \$, jusqu'à concurrence de 50 % du coût du projet et elle varie en fonction de l'économie réalisée en matière de consommation de gaz naturel.

SOURCE D'INFORMATION

Gaz Métro
Fonds en efficacité énergétique

1717, rue du Havre

Montréal (Québec) H2K 2X3

1-866-529-2216 | Télécopieur : 514-719-8207

info@fee.qc.ca
www.fee.qc.ca



GAZ MÉTRO

NOUVELLES CONSTRUCTIONS EFFICACES

Le programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces vise à encourager la construction de bâtiments éconergétiques de façon à réduire les coûts opérationnels des entreprises et augmenter leur valeur de revente. Pour ce faire les bâtiments devront dépasser d'au moins 25 % le taux d'efficacité énergétique prescrit par les normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est offert à la clientèle commerciale, industrielle et institutionnelle de Gaz Métro, dont le bâtiment est chauffé au gaz naturel.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide peut atteindre un maximum de 100 000 \$ et elle varie en fonction de l'économie réalisée en matière de consommation de gaz naturel.

SOURCE D'INFORMATION

Gaz Métro

Fonds en efficacité énergétique

1717, rue du Havre

Montréal (Québec) H2K 2X3

1-866-529-2216 | Télécopieur : 514-719-8207

info@fee.qc.ca

www.fee.qc.ca





GAZ MÉTRO

RÉNOVATION ÉCONEGÉTIQUE

Le programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe du bâtiment de Gaz Métro vise à encourager l'implantation de mesures d'efficacité énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments lors de travaux de rénovation. Les travaux doivent dépasser les normes du code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est offert à la clientèle commerciale, industrielle et institutionnelle de Gaz Métro, dont le bâtiment est chauffé au gaz naturel.

Les mesures admissibles sont :

- le remplacement des fenêtres;
- l'étanchéification et la compartimentation du bâtiment;
- l'isolation du bâtiment;
- l'installation d'écrans thermiques et de mousse pour les serres.

AIDE FINANCIÈRE

Le maximum de la remise en argent ne peut dépasser 50 % du coût des mesures énergétiques et elle varie en fonction de l'économie réalisée en matière de consommation de gaz naturel.

SOURCE D'INFORMATION

Gaz Métro

Fonds en efficacité énergétique

1717, rue du Havre

Montréal (Québec) H2K 2X3

1-866-529-2216 | Télécopieur : 514-719-8207

info@fee.qc.ca

www.fee.qc.ca

GAZ MÉTRO

RÉCUPÉRATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE

Ce programme vise à encourager l'achat et l'installation de récupérateurs de chaleur des eaux de drainage afin de réduire la consommation d'énergie pour le chauffage de l'eau.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est offert à la clientèle commerciale, industrielle et institutionnelle de Gaz Métro, dont le bâtiment est chauffé au gaz naturel.

Les unités reconnues par le FEÉ et admissibles au programme d'aide financière :

- unité avec une efficacité de 30 à 42 % ;
- unité avec une efficacité de plus de 42 %.

AIDE FINANCIÈRE

- 3 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé;
- aide maximale de 300 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 % du coût du projet, en considérant toutes les aides financières reçues ou prévues.

SOURCE D'INFORMATION

Gaz Métro

Fonds en efficacité énergétique


1717, rue du Havre

Montréal (Québec) H2K 2X3

1-866-529-2216 | Télécopieur : 514-719-8207

info@fee.qc.ca

www.fee.qc.ca



HYDRO-QUÉBEC

ÉQUIPEMENT DE RÉFRIGÉRATION COMMERCIALE

Le programme Équipement de réfrigération commerciale d'Hydro-Québec offre une aide financière pour l'achat d'équipements de réfrigération à efficacité énergétique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tout client des secteurs commercial, institutionnel, industriel et agricole, sauf si son abonnement est assujéti au tarif L. Sont aussi admissibles :

- les propriétaires d'immeubles à logements, pour les achats visant les aires communes;
- les clients des réseaux municipaux et autonomes.

AIDE FINANCIÈRE

Les entreprises bénéficient d'une remise sur l'achat de 400 à 650 \$ pour des équipements de réfrigération qui respectent les critères d'efficacité énergétique commerciale.

DÉPÔT DE PROJET

La période d'admissibilité s'étend du 28 septembre 2009 au 31 décembre 2015.

SOURCE D'INFORMATION

Hydro-Québec

Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

1-877-817-1433

www.hydroquebec.com/affaires/efficacite/commercial/refrigeration.html

HYDRO-QUÉBEC

FONDATION HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT (FHQE)

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement met l'accent sur les projets environnementaux qui traduisent la volonté des collectivités locales de gérer de façon responsable et durable les milieux naturels sur lesquels elles sont susceptibles de laisser leurs empreintes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les organismes caritatifs, à but non lucratif et les municipalités pouvant démontrer que le projet ne sert pas à des fins personnelles ni lucratives, mais bien l'intérêt de la communauté sont admissibles au programme.

AIDE FINANCIÈRE

La réalisation des projets financés est d'une durée de un à deux ans. Les projets soutenus visent à protéger, restaurer et mettre en valeur des milieux naturels, ainsi qu'à éduquer ou sensibiliser des publics cibles relativement à des problématiques environnementales locales. Le montant des subventions n'est pas plafonné.

DÉPÔT DE PROJET

Les 1^{er} février et 15 septembre de chaque année.

SOURCE D'INFORMATION

Complexe Desjardins

Tour Est, 25^e étage

C.P. 10000 Succ. pl. Desjardins

Montréal (Québec)


H5B 1H7

514 879-4804

Télécopieur : 514 879-4785

fondation-environnement@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/fondation-environnement/index.html



HYDRO-QUÉBEC

INITIATIVES DE DÉMONSTRATION TECHNOLOGIQUE ET D'EXPÉRIMENTATION-IDÉE

Hydro-Québec veut intervenir à une étape essentielle du cycle de l'évolution technologique en efficacité énergétique, soit en aval de la recherche-développement (RD) et en amont de la commercialisation. Le programme Initiatives de démonstration technologique et d'expérimentation – IDÉE vise à mettre en place des moyens pour :

- inciter le marché à concevoir des projets de démonstration et d'expérimentation en efficacité énergétique;
- favoriser la réalisation de projets de démonstration et d'expérimentation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute personne, société ou organisation publique ou non qui est cliente d'Hydro-Québec, qui a un établissement au Québec et qui évolue dans les secteurs suivants : résidentiel, commercial, institutionnel, industriel (petite ou moyenne entreprise). Sont toutefois exclus les grands clients industriels.

AIDE FINANCIÈRE

- 75 % du coût total, jusqu'à concurrence de 75 000 \$, pour un projet d'expérimentation;
- 75 % du surcoût, jusqu'à concurrence de 250 000 \$, pour un projet de démonstration.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps

SOURCE D'INFORMATION

Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

1-877-997-7979

IDEE@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/affaires/efficacite/commercial/idee.html

HYDRO-QUÉBEC

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le programme vise à stimuler la réalisation de projets d'efficacité énergétique en octroyant un appui financier pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie électrique, permettant de réduire la consommation d'électricité de bâtiments situés au Québec dans le marché commercial.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme vise les projets d'efficacité énergétique réalisés dans l'ensemble des bâtiments neufs ou existants à vocation commerciale. Ces bâtiments doivent être situés au Québec et répondre à l'une des conditions suivantes :

- bâtiment neuf;
- bâtiment existant dont la superficie totale est de plus de 1 000 m²;
- bâtiment résidentiel à logements multiples de 4 étages ou plus;
- bâtiment appartenant à l'une des principales chaînes ou à l'un des principaux parcs de bâtiments;
- bâtiment institutionnel privé (collège privé, CHSLD, etc.).

AIDE FINANCIÈRE

L'appui financier est adapté aux conditions spécifiques de votre projet.

DÉPÔT DE PROJET

Le programme prend fin le 31 décembre 2015.

SOURCE D'INFORMATION


Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

1-877-997-7979

www.programmebatiments.com/clientele-commerciale.php



HYDRO-QUÉBEC

PROJET D'INITIATIVE STRUCTURANTES EN TECHNOLOGIES EFFICACES-PISTE

Par l'entremise de PISTE, Hydro-Québec apporte une aide financière à des projets pilotes qui serviront à trouver et à définir, à partir de technologies démontrées, les éléments structurants de marchés d'efficacité énergétique en devenir. PISTE vise à lever les barrières liées à la commercialisation de mesures ou de technologies éprouvées en matière d'efficacité énergétique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute personne, société ou organisation publique ou non qui est cliente d'Hydro-Québec, qui a un établissement au Québec et qui évolue dans les secteurs suivants : résidentiel, commercial, institutionnel, industriel (petite ou moyenne entreprise).

Tout concept, approche, démarche ou processus novateur et efficient qui offre un potentiel d'économie d'énergie électrique lié à une mesure ou à une technologie existante et éprouvée et dont l'implantation est peu répandue, est admissible au programme PISTE.

AIDE FINANCIÈRE

- 100 % du coût total pour un projet spontané, 500 000 \$ au maximum;
- 100 % du coût total pour un projet sollicité dans le cadre d'un appel de propositions (montant maximal variant selon l'appel de propositions).

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps

SOURCE D'INFORMATION

Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

1-877-817-1433

piste@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/affaires/efficacite/commercial/piste.html

FONDS PRIVÉS

CLASSE VERTE TOYOTA EVERGREEN

Evergreen collabore avec ses bailleurs de fonds pour apporter du financement aux écoles afin de leur permettre de réaliser le projet de verdissement de leur cour d'école.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Des subventions sont offertes aux écoles subventionnées par l'État (de la maternelle à la 5^e année du secondaire) et aux garderies à but non lucratif canadiennes.

AIDE FINANCIÈRE

Les écoles peuvent demander des subventions allant de 500 \$ à 2 000 \$ et les garderies de 500 \$ à 1 000 \$.

DÉPÔT DE PROJET

Le formulaire pour l'année scolaire 2010-2011 sera disponible dès septembre 2011.

SOURCE D'INFORMATION

Evergreen

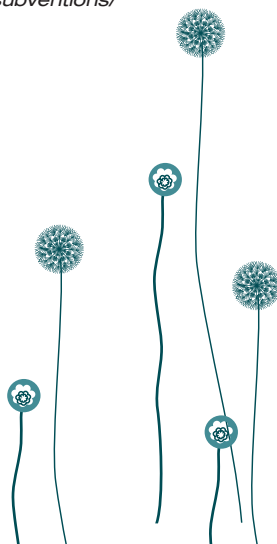
Alix Ayles, Administratrice du programme de subvention

1-888-426-3138, poste 312

aaylen@evergreen.ca

infoqc@evergreen.ca

<http://www.evergreen.ca/fr/financement/subventions/>





FONDS PRIVÉS

FONDATION HOME DEPOT

La Fondation Home Depot Canada apporte son soutien aux organismes canadiens de bienfaisance et aux organismes exonérés d'impôt qui se consacrent au développement de logements et de collectivités durables, sur le plan de l'environnement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les programmes de subventions à l'intention des collectivités sont destinés aux projets de plus petite envergure ayant trait à l'amélioration de quartiers et à la construction de logements à prix abordables, conformément aux principes de développement durable, et qui comprennent des techniques et des matériaux de construction durables. Ces subventions peuvent également servir à des projets ou à des programmes d'embellissement et de préservation de l'environnement.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière maximale est de 5 000 \$.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps

SOURCE D'INFORMATION

www.homedepot.ca/foundation/html/fr/how-to-apply.html

FONDS PRIVÉS

FONDS ÉCO ÉCOLE (METRO)

Le Fonds Éco École est une initiative de la société Metro qui a pour but d'encourager la création d'un environnement plus sain et le mieux-être de la communauté.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Être une école primaire ou secondaire et réaliser le projet avant le 10 juin 2011

AIDE FINANCIÈRE

Chaque école peut recevoir un maximum de 2 bourses Éco École de 1000 \$ par année scolaire. Les bourses seront consenties seulement pour 2 projets environnementaux différents.

DÉPÔT DE PROJET

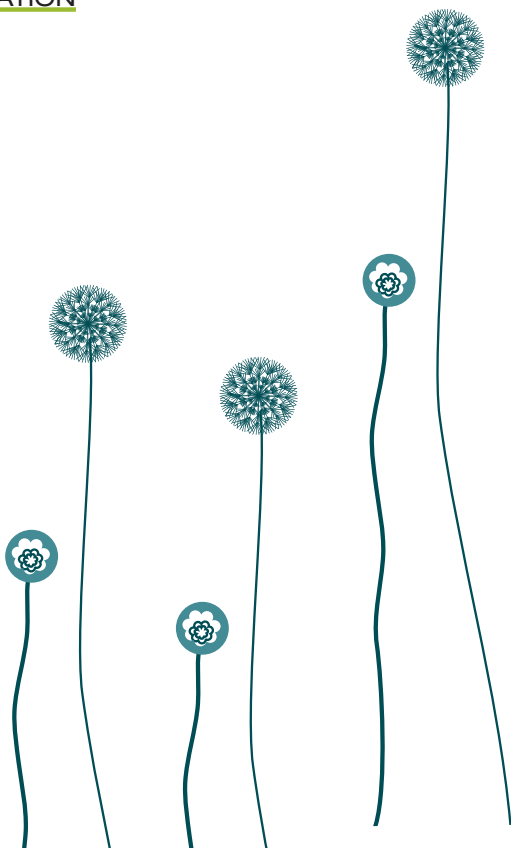
30 mars 2012

SOURCE D'INFORMATION

Metro Inc.

fondsecoecole@metro.ca

www.fonds-eco-ecole.ca



FONDS PRIVÉS

FONDATION TD DES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT

La Fondation TD des amis de l'environnement (FAE TD) est une organisation nationale à vocation environnementale formée par le Groupe Financier Banque TD qui assure un financement aux projets locaux destinés à préserver l'environnement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Il doit s'agir d'organismes canadiens sans but lucratif, qui détiennent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance et qui utiliseront les fonds au Canada.
- Les écoles, les municipalités et les groupes des Premières Nations sont également admissibles.
- La Fondation apporte son soutien essentiellement aux projets qui visent à :
 1. protéger et préserver l'environnement au Canada;
 2. aider les jeunes Canadiens à comprendre les activités liées à l'environnement et à y participer;
 3. appuyer le réaménagement urbain;
 4. améliorer la collaboration entre les organismes environnementaux.

AIDE FINANCIÈRE

La Fondation a distribué, depuis 1990, plus de 50 millions de dollars en vue de soutenir plus de 18 400 projets environnementaux dans les collectivités canadiennes.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Fondation TD des amis de l'environnement

Amélie Picher, directrice régionale (Québec)

500 rue St-Jacques, 3^e étage

Montréal (Québec), H2Y 1S1

514-289-0282 / Télécopieur : 514-289-1297

amelie.picher@td.com

www.fef.td.com/francais/index.jsp

FONDS PRIVÉS

FONDS ÉCO IGA

Le Fonds Écomunicipalité IGA se veut un levier du développement durable pour les collectivités québécoises. Il sert à financer des projets environnementaux qui répondent concrètement aux réalités du milieu à travers le Québec.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le Fonds s'adresse aux municipalités du Québec, aux organismes non gouvernementaux en environnement (ONGE) et aux établissements d'enseignement, appuyés par leur municipalité.

Les projets favorisant les 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) ainsi que les transports durables sont privilégiés.

AIDE FINANCIÈRE

Il existe 2 types de financement disponibles :

- les projets réguliers : financement de 1 à 20 000 \$;
- les projets clé en main : financement monétaire de 37,50\$ par composteur ou récupérateur d'eau de pluie.

DÉPÔT DE PROJET

À valider

SOURCE D'INFORMATION

Jour de la Terre

fonds@jourdelaterre.org

514-728-0116 ou 1-800-424-8758

www.jourdelaterre.org/category/touslesjours/1-fonds-eco-iga/



FONDS PRIVÉS

PROJET EAU BLEUE RBC

Le projet Eau Bleue RBC est un programme de subventions de 50 M\$ étalé sur 10 ans pour soutenir les initiatives d'organismes sans but lucratif qui contribuent à la création d'une culture de gestion et de protection de l'eau.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Deux types de subventions sont offerts par l'institution financière RBC :

- subventions Leadership : ces subventions sont concentrées sur la protection des bassins hydrographiques ou sur l'accès à de l'eau potable salubre et sont offertes à des organismes locaux, régionaux, nationaux ou transfrontaliers;
- subventions Action locale : ces subventions sont concentrées sur la protection des bassins hydrographiques et sont mises à la disposition d'organismes locaux ou communautaires.

AIDE FINANCIÈRE

- Leadership : Varie de 25 000 \$ à 500 000 \$.
- Action locale : Varie de 1 000 \$ à 5 000 \$.

DÉPÔT DE PROJET

- Leadership : Mars de chaque année.
- Action locale : aucune date de tombée.

SOURCE D'INFORMATION

Projet Eau bleue RBC

bluewaterproject@rbc.com
www.rbc.com/communautaire/dons/blue-water.html



FONDS PRIVÉS

PROJET ICI C'EST MIEUX, DE PEPSI

Le projet de Pepsi « Ici c'est mieux » est un programme de subventions en ligne qui, grâce à un processus de votation démocratique en ligne, offre plus de un million de dollars en subventions à des gens qui mettent sur pied des projets visant l'amélioration de la qualité de vie dans certaines communautés,

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le Programme de subventions est ouvert aux résidents canadiens âgés de 13 ans et plus. Les participants peuvent être des individus qui souhaitent s'inscrire au nom d'une organisation à but lucratif (lesquelles doivent compter un maximum de 50 employés et dont le revenu annuel ne dépasse pas 5 millions de dollars) ou d'une organisation à but non lucratif.

AIDE FINANCIÈRE

Il existe 2 types de financement disponibles :

- 5 000 \$: jusqu'à quatre récipiendaires par cycle pour les individus qui ont besoin d'argent pour concrétiser une bonne idée;
- 10 000 \$: jusqu'à trois récipiendaires par cycle pour les individus et les petites organisations qui peuvent réaliser beaucoup avec peu de moyens;
- 25 000 \$: jusqu'à deux récipiendaires par cycle pour les organisations qui ont besoin d'aide pour démarrer un projet inspiré;
- 100 000 \$: un récipiendaire par cycle pour les grandes organisations qui disposent de beaucoup de temps et de ressources.

DÉPÔT DE PROJET

Selon le cycle d'admission

SOURCE D'INFORMATION

Projet Ici c'est mieux de Pepsi

www.refresheverything.ca/index



FONDS PRIVÉS

SUBVENTION ÉCOLOGIQUE WALMART- EVERGREEN

Walmart Canada et Evergreen ont uni leurs efforts pour proposer ce programme national de financement d'initiatives communautaires de restauration et de bonne gestion de l'environnement, dans des zones urbaines et en voie d'urbanisation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Cette subvention est applicable aux projets de verdissement axés sur la revitalisation et la bonne gestion d'espaces, à l'aide de plantes indigènes, ainsi qu'aux projets de jardins communautaires, incluant les jardins potagers, à base de plantes indigènes.

- Les groupes admissibles doivent travailler en collaboration avec leur municipalité ou d'autres partenaires institutionnels.
- Les projets soumis doivent être ouverts à tous et situés sur des terrains entièrement accessibles au public.

AIDE FINANCIÈRE

Jusqu'à 10 000 \$ et 50 % des coûts totaux d'un projet.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps

SOURCE D'INFORMATION

Alix Aylen, administratrice du Programme de subvention
1-888-426-3138, poste 312

aaylen@evergreen.ca

www.evergreen.ca/fr/financement/subventions/walmart.sn

FONDS PRIVÉS

TRANSAT-PROGRAMME TOURISME DURABLE

Transat soutient les projets qui visent à préserver ou à mettre en valeur le patrimoine culturel et les sites naturels, à aider les communautés à bénéficier économiquement du tourisme ou à réduire les impacts environnementaux et sociaux liés au tourisme.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les organismes désirant déposer une demande doivent être des entreprises ou des organismes sans but lucratif dûment constitués, ou des associations touristiques, des offices de tourisme ou des chambres de commerce locales. Les projets doivent respecter les critères suivants, qui serviront par ailleurs à les évaluer :

- contribuer à rehausser le potentiel touristique d'une communauté;
- s'inscrire clairement dans une perspective de tourisme ;
- se situer dans un pays où Transat a des activités;
- être à but non lucratif.

AIDE FINANCIÈRE

Dans le cadre de ce programme, Transat versera une aide financière qui pourrait aller jusqu'à 50 000 \$ canadiens pour le démarrage, la mise en oeuvre ou la poursuite de projets de tourisme durable.

DÉPÔT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Transat A.T. Inc.

Service, Affaires publiques et communication

Projets de tourisme durable

300, rue Léo-Pariseau, bureau 600

Montréal (Québec) H2X 4C2

tourismedurable@transat.com

www.transat.com/fr/responsabilite.entreprise/politique.philanthropique.aspx#program2



ORGANISMES PUBLICS

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

La Fédération Canadienne de la Faune offre 3 programmes d'aide visant la protection habitats fauniques par le biais de l'éducation. Elle compte un programme de financement et 2 subventions (Faune du voisinage et Jardins des années d'or).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande d'aide financière présentée par un particulier ou un organisme sans but lucratif sera prise en considération. Les subventions visent plus particulièrement les projets communautaires.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière sera offerte pour une période maximale d'un an.

DÉPÔT DE PROJET

Avant les 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année.

SOURCE D'INFORMATION

Fédération canadienne de la faune

Cathy Hurd, agente de financement

350, promenade Michael Cowpland

Kanata (Ontario) K2M 2W1

1-800-563-9453 poste 260 ITélécopieur : 613-271-7271

cathyh@cwf-fcf.org

www.transat.com/fr/responsabilite.entreprise/politique.philanthropique.aspx#program2



ORGANISMES PUBLICS

FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FAQDD)

Le Fonds d'action québécois pour le développement durables'adresse aux personnes, aux collectivités et aux organismes qui désirent poser des gestes qui s'inscrivent dans une optique de développement durable. Il offre le programme suivant:

- Action-Climat pour la réalisation de projets de sensibilisation à la problématique des changements climatiques.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les projets recherchés dans le cadre du programme Action-Climat doivent :

- mettre l'accent sur l'accompagnement personnalisé des citoyens et des collectivités ;
- s'inscrire dans une démarche structurante ou innovante ;
- entraîner une réduction de la consommation d'énergie ou des émissions de GES ;
- prévoir des indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte de leurs objectifs ;
- miser sur un partenariat avec des organismes du milieu (non gouvernementaux) pour au moins 25 % du montage financier du projet ;
- être d'une durée maximale de deux ans ;
- être réalisés sur le territoire du Québec.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière du programme Action-Climat est de 200 000 \$ pour un projet national et de 100 000 \$ pour un projet régional.

DÉPOT DE PROJET

14 octobre 2011

SOURCE D'INFORMATION

Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)

125, boul. Charest Est, bureau 305

Québec (Québec) G1K 3G5

418-692-5888

infos@faqdd.qc.ca

ORGANISMES PUBLICS

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La Fondation de la faune du Québec appuie les projets de conservation ou d'aménagement d'habitats fauniques par ses multiples programmes d'aide.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les organismes légalement constitués peuvent soumettre une demande d'aide. Seuls les individus ne sont pas admissibles.

PROGRAMMES D'AIDE

- Protéger les habitats fauniques.
Dépôt de projet avant le 1er avril.
- Amélioration de la qualité des habitats aquatiques.
Dépôt de projet avant le 1er mars.
- Découvrir les habitats fauniques.
Dépôt de projet avant le 10 janvier.
- Faune en danger.
Dépôt de projet avant le 1er décembre.
- Pêche en herbe.
Dépôt de projet avant le 10 mars pour la saison régulière et le 5 janvier pour la pêche blanche.
- Forêt-Faune.
Dépôt de projet avant le 15 octobre.
- Fonds Nature Madeleine-Auclair.
Dépôt de projet avant le 31 octobre.
- Fonds - Relève - Encan faune et nature.
Dépôt de projet avant le 1er avril.

SOURCE D'INFORMATION

Fondation de la faune du Québec

Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420

Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1

1 877 639-0742 | Télécopieur : 418-643-7655

ffq@fondationdelafaune.qc.ca

www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/



ORGANISMES PUBLICS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (CENTRE LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT)

Ce programme vise à stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale et soutenir la création d'emplois durables en leur offrant un support financier.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse à toutes les coopératives et organismes à but non lucratif (ou incorporés).

De plus, les organismes doivent poursuivre une finalité sociale, répondre à des besoins sociaux déterminés par la communauté et poursuivre des objectifs concordant avec les orientations du plan d'action local pour l'économie et l'emploi.

AIDE FINANCIÈRE

Le montant de l'aide est déterminé par le Centre local de développement (CLD). Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec et du Canada, et des CLD ne pourront excéder 80 % des dépenses admissibles.

DÉPOT DE PROJET

Selon le CLD.

SOURCE D'INFORMATION

Centre local de développement (CLD)

www.acldq.qc.ca





ORGANISMES PUBLICS

FONDS MUNICIPAL VERT (FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS)

Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités offre des ressources techniques et financières aux municipalités, en matière de développement de collectivités viables. Il offre des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt, renforce les capacités et facilite le partage des connaissances en vue d'aider les administrations municipales et leurs partenaires à développer des collectivités plus viables en matière d'environnement, de société et d'économie.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour assurer un meilleur leadership et le plus de retombées possible, le Fonds investira dans les meilleurs exemples de leadership municipal en matière de développement durable. Une démarche consultative auprès de la population doit faire partie intégrante du projet. Trois programmes sont mis à la disposition des municipalités et de leurs partenaires.

AIDE FINANCIÈRE

- Plans de développement durable de collectivités : subventions pouvant atteindre 50 % des coûts, jusqu'à concurrence de 350 000 \$.
- Études de faisabilité et essais sur le terrain (eau, énergie, matières résiduelles, sites contaminés, transports) : subventions pouvant atteindre 50 % des coûts, jusqu'à concurrence de 350 000 \$.
- Projets d'immobilisation (eau, énergie, matières résiduelles, sites contaminés, transports) : prêts accompagnés d'une subvention pouvant atteindre 80 % des coûts.

SOURCE D'INFORMATION

Centre pour le développement des collectivités viables
Fédération canadienne des municipalités

24, rue Clarence

Ottawa (Ontario) K1N 5P3

613-907-6208 | Télécopieur : 613 244-1515

<http://fmv.fcm.ca/fr/Home/default.asp>

ORGANISMES PUBLICS

TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Le programme de financement de la Table pour la récupération hors foyer vise l'optimisation de la collecte sélective de toutes les matières recyclables générées.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme vise les aires publiques municipales et les hôtels / bars / restaurants du Québec.

AIDE FINANCIÈRE

Le programme comporte 3 volets :

- le financement des équipements de récupération pour aires publiques municipales;
- le financement jusqu'à 300 \$ par établissement sur les bacs roulants pour l'intégration des hôtels, bars et restaurants à la collecte sélective municipale;
- l'aide financière de 1 000 \$ dirigée aux entrepreneurs en collecte sélective, dont 800 \$ doivent être retournés aux clients gestionnaires d'établissements pour l'implantation de la collecte sélective des matières recyclables auprès des hôtels, bars et restaurants.

DÉPOT DE PROJET

En tout temps.

SOURCE D'INFORMATION

Sophie Bergeron, directrice des communications

514-931-1263, poste 1 ou 1-866-931-1263

sophie.bergeron@tablehorsfoyer.ca

www.tablehorsfoyer.ca



CHAPITRE 4

RESSOURCES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE

1% POUR LA PLANÈTE

Depuis 2002, 1% pour la planète inspire les gens d'affaires à verser 1% de leurs ventes à des organismes environnementaux partout dans le monde. En échange, les entreprises membres de ce regroupement voient non seulement leur fierté croître en bonne conscience, mais aussi leur valeur nette.

PROGRAMME

Chaque entreprise membre a la chance de mener un dialogue avec les autres membres, d'établir de nouvelles relations d'affaires, de s'associer à des individus de même sensibilité, d'échanger des idées et de partager des ressources.

SOURCE D'INFORMATION

1 % pour la planète

info@onepercentfortheplanet.org
www.onepercentfortheplanet.org/fr



BNQ 21000

La norme BNQ 21000 est un référentiel d'application du développement durable en entreprise, qui vise à encourager et à faciliter l'application des principes de la Loi sur le développement durable, dans tous les types d'organisations..

PROGRAMME

Le projet « BNQ 21000 » se situe directement en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui favorise les démarches volontaires pour que la société civile, y compris les entreprises, chemine vers cette optique. C'est dans le cadre de cet effort qu'il est proposé aux entreprises exerçant leurs activités au Québec, un guide et une démarche globale pour favoriser et accélérer la prise en compte des principes de développement durable au sein de leur organisation.

SOURCE D'INFORMATION

333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7

bnqinfo@bnq.qc.ca

www.bnq21000.qc.ca

BOMA BEST QUEBEC

BOMA BEST (Building Environmental Standards) est un programme national lancé en 2005 par BOMA Canada pour satisfaire aux besoins de l'industrie en matière de normes réalistes concernant la performance énergétique et environnementale des immeubles existants, en se basant sur des informations exactes et vérifiées de façon indépendante.

PROGRAMME

Grâce à 4 niveaux de certification, les utilisateurs peuvent cheminer dans le programme et utiliser le cadre de travail des meilleures pratiques de Visez vert et du programme d'évaluation de Visez vert plus pour améliorer la performance et la gestion environnementale des immeubles. La certification BOMA BEST provient de l'harmonisation des 2 programmes Visez vert et Visez vert plus.

SOURCE D'INFORMATION

BOMA Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900

Montréal (Québec) H3A 3C6

514-282-3826

boma@affaires.com

www.boma-quebec.org



CAMPUS DURABLE | COALITION JEUNESSE SIERRA

Après avoir offert une trousse de ressources pour l'évaluation de la durabilité des campus en 2003, la Coalition jeunesse Sierra présente maintenant sa certification Campus durable, permettant l'évaluation des universités dans un processus de durabilité.

PROGRAMME

Par la recherche, l'instauration d'une approche multipartite et l'implantation d'actions tangibles, Campus durable suggère des modifications dans la gestion même des établissements et de leurs opérations, vise l'intégration des notions du développement durable dans les différents programmes d'études offerts, et mobilise le campus vers des changements durables.

L'équipe des Campus durables de la CJS appuie, informe et autonomise les étudiants universitaires souhaitant engager leur université dans cette démarche.

SOURCE D'INFORMATION

Coalition jeunesse Sierra

454, avenue Laurier Est

Montréal (Québec) H2J 1E7

514-750-4669

quebec@syc-cjs.org

<http://www.syc-cjs.org/fr/accueil>



CARBONE ZÉRO

Arbres Canada encourage les entreprises et organismes à devenir Carbone zéro en offrant son aide. La quantité de carbone produite par celles-ci en voyageant, en se chauffant, en s'éclairant et en réalisant d'autres activités peut être compensée en plantant des arbres.

PROGRAMME

Arbres Canada aide les organisations à calculer leurs dépenses en carbone ainsi que le nombre d'arbres nécessaire pour neutraliser ce carbone. De plus, il s'engage à :

- s'occuper de choisir le site de plantation, de communiquer avec le propriétaire foncier, d'acheter et de transporter les semis, de préparer le terrain, de planter les semis, d'entretenir le terrain et d'évaluer la survie des arbres;
- garantir la survie de 60 % des arbres jusqu'à la 5^e année après la plantation en regarnissant au besoin;
- délivrer à l'organisation le logo d'entreprise carbone zéro pour l'année de l'entente;
- délivrer à l'organisation un certificat;
- fournir à l'organisation un paragraphe passe-partout qui pourra être utilisé dans le cadre de son programme;
- identifier l'organisation sur sa page d'accueil et dans sa liste d'organisation carbone zéro sur son site Web.

SOURCE D'INFORMATION

Arbres Canada

222, rue Somerset ouest, bureau 402

Ottawa (Ontario) K2P 2G3

613-567-5545 ou 1-877-666-1444

tcf@treecanada.ca

www.treecanada.ca

CÉGEP VERT

ENvironnement JEUnesse a lancé, à l'automne 2004, une certification environnementale spécifique au milieu collégial. Le but est d'amener les cégeps à instaurer une culture de gestion environnementale et à intégrer l'éducation relative à l'environnement, au sein de leur établissement.

PROGRAMME

La certification Cégep vert touche l'ensemble de la communauté collégiale. Elle se situe dans le contexte de la concertation, de la perspective d'amélioration continue et du développement durable.

SOURCE D'INFORMATION

ENvironnement JEUnesse

454, avenue Laurier Est

Montréal (Québec) H2J 1E7

514-252-3016

infoenjeu@enjeu.qc.ca
www.enjeu.qc.ca

CLÉ VERTE POUR LES ATELIERS DE SERVICES AUTOMOBILES

La certification environnementale Clé verte offre au public et aux ateliers automobiles (autos, camions légers et lourds) un programme de reconnaissance et de valorisation des mesures environnementales.

PROGRAMME

Pour l'atelier automobile, la certification Clé verte est une opportunité de relever son niveau de gestion environnementale, d'en garantir l'uniformité et la constance et d'obtenir une attestation émise par un organisme indépendant.

Pour l'automobiliste, la certification Clé verte est un outil fiable, vérifiée par une tierce partie indépendante, qui l'aide à choisir un atelier automobile respectueux de l'environnement.

SOURCE D'INFORMATION

Clé verte, Nature-Action Québec

120, rue Ledoux, Beloeil (Québec) J3G 0A4

450 446-4441 ou 1-877-446-4488 poste 300

cleverte@nature-action.qc.ca
www.cleverte.org



CLÉ VERTE AHC

Le programme Clé verte de l'Association des hôtels du Canada (AHC) est un système d'évaluation conçu pour reconnaître les hôtels, les motels et les centres de villégiature engagés à améliorer leur rendement financier et environnemental.

PROGRAMME

Basé sur les résultats d'une vérification environnementale, une évaluation de 1 à 5 est accordée aux hôteliers. Elle permet aussi de les orienter sur les méthodes pour réduire les coûts d'exploitation et les impacts sur l'environnement par le biais d'une consommation réduite de l'énergie, d'une formation des employés et d'une gestion de la chaîne de sous-traitance.

SOURCE D'INFORMATION

Clé verte AHC

Linda Hartwell, gestionnaire du programme

Association des hôtels du Canada

130 rue Albert Street, Suite 1206

Ottawa (Ontario) K1P 5G4

613-237-7149

administration@greenkeyglobal.com

www.greenkeyglobal.com/cleverte.asp

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Élaborée par un comité formé de représentants d'employés, d'employeurs, du milieu universitaire ainsi que d'Emploi-Québec et du ministère du Travail, la norme énonce des exigences en matière de bonnes pratiques de conciliation travail-famille, dans le respect de la réalité des organisations et des travailleuses et travailleurs.

PROGRAMME

La présente norme vise à intégrer la conciliation travail-famille à la gestion des ressources humaines et peut s'appliquer à tous les types d'organisations, privées comme publiques, petites ou grandes.

SOURCE D'INFORMATION

Bureau de la normalisation du Québec

333, rue Franquet

Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7

418-652-2238 ou 1-800-386-5114

bnqinfo@bnq.qc.ca

www.bnq.qc.ca

EMPLOYEUR VÉLOSYPATHIQUE

L'employeur vélosympathique encourage les déplacements vélo-boulot par des actions concrètes. Il réduit son impact sur l'environnement et il améliore l'image de marque de son entreprise en mettant de l'avant le bien-être de ses employés et en favorisant la mobilité durable. De plus, il peut faire des économies de location et d'entretien de places de stationnement automobile.

PROGRAMME

Ce prix souligne la contribution d'organisations qui posent des actions concrètes dans leur milieu de travail afin de favoriser le vélo-boulot. Ainsi, les lauréats sont retenus pour l'étendue et l'importance de leurs initiatives : installation de stationnements à vélo (accès contrôlé et libre), présence d'installations sanitaires (vestiaires, douches et casiers), organisation d'activités de sensibilisation et de mobilisation, offre de vélos en libre service ou d'abonnements BIXI, bénéfices attribués aux employés cyclistes, etc.

SOURCE D'INFORMATION

Maison des cyclistes

1251, rue Rachel Est

Montréal (Québec) H2J 2J9

514-521-8356

www.velo.qc.ca/transport-actif/au-boulot/Employeur

ICI ON RECYCLE!

Recyc-Québec fait la promotion d'une gestion responsable des matières résiduelles par l'entremise du programme ICI on recycle! Celui-ci vise à reconnaître les établissements ICI (industries, commerces, institutions) qui atteignent les objectifs de mise en valeur, définie dans les critères d'évaluation du programme.

PROGRAMME

Recyc-Québec propose dorénavant trois niveaux de participation qui visent l'engagement, la mise en œuvre et la performance.

Il s'adresse à tous les établissements (de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité) soucieux d'améliorer leurs performances environnementales, par une gestion intégrée de leurs matières résiduelles.

SOURCE D'INFORMATION

Recyc-Québec

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002 poste 2242 ou 1-800-807-0678

icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

ÉTABLISSEMENTS VERTS BRUNDTLAND (ÉVB)

Depuis 13 ans, le mouvement des Établissements verts Brundtland contribue à l'éducation des jeunes, en leur inculquant des valeurs liées au développement durable. Le but de ce mouvement né d'un partenariat entre la Centrale des syndicats du Québec et Recyc-Québec, est de former des citoyens critiques et responsables, capables de passer à l'action pour que ce monde soit à la hauteur de leurs aspirations.

PROGRAMME

Un Établissement vert Brundtland est un établissement où l'on pose des gestes concrets et continus pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique. Il agit en faveur des 6 R :

- réduire la consommation des ressources;
- réutiliser les biens;
- recycler les produits;
- réévaluer nos systèmes de valeurs;
- restructurer nos systèmes économiques (commerce équitable);
- redistribuer les ressources.

Le statut d'Établissement vert Brundtland représente donc la reconnaissance des efforts de développement durable consacrés quotidiennement par les établissements qui l'ont obtenu, efforts qui doivent être soutenus, le statut étant renouvelé chaque année.

SOURCE D'INFORMATION

Siège social - Montréal

9405, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H1L 6P3

514-356-8888

www.evb.csq.qc.net

ENTREPRISE EN SANTÉ

Le programme de certification Entreprise en santé vise à reconnaître les pratiques organisationnelles mises en œuvre pour favoriser la santé en milieu de travail.

PROGRAMME

Il s'adresse à toute entreprise ou organisation, quels que soient son type, sa taille et le produit fourni et vise à reconnaître les pratiques organisationnelles mises en œuvre pour favoriser la santé en milieu de travail.

Cette norme amènera les entreprises à agir sur quatre aspects reconnus pour avoir un impact significatif sur la santé et la productivité de leurs employés, soit les habitudes de vie, l'équilibre travail-vie personnelle, l'environnement de travail et les pratiques de gestion.

SOURCE D'INFORMATION

Bureau de la normalisation du Québec

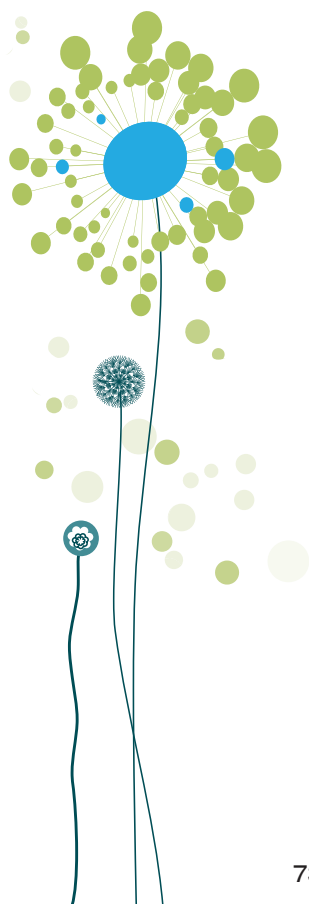
333, rue Franquet

Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7

418-652-2238 ou 1-800-386-5114

bnqinfo@bnq.qc.ca

www.bnq.qc.ca



ISO 14001 : NORME ENVIRONNEMENTALE

Le programme du Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) aide les entreprises dans l'élaboration d'un système de gestion environnementale afin d'obtenir une certification de la norme environnementale ISO 14001.

PROGRAMME

Les entreprises qui sont assistées par le Bureau de normalisation du Québec dans la démarche de certification de leur système de gestion environnementale, en tirent de nombreux bénéfices, notamment :

- l'augmentation du rendement de leur investissement, par l'utilisation optimale de leurs ressources, et l'amélioration de leur performance environnementale; le renforcement de leur marché;
- la mise en place d'une structure, des ressources et des moyens permettant une meilleure performance environnementale.

SOURCE D'INFORMATION

Bureau de la normalisation du Québec

333, rue Franquet

Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7

418-652-2238 ou 1-800-386-5114

bnqinfo@bnq.qc.ca

www.bnq.qc.ca

LEED (LEADERSHIP IN ENERGY AND ENVIRONMENTAL DESIGN)

Le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) a entrepris un projet de développement échelonné sur plusieurs années visant à mettre en œuvre la prochaine génération du programme LEED au Canada par le biais de l'Initiative du LEED Canada.

Le CBDCa a également lancé l'Initiative sur la performance des bâtiments durables, une initiative ciblée visant à élaborer un outil abordable et accessible de gestion énergétique et environnementale pour les nouveaux bâtiments et les bâtiments existants.

PROGRAMME

Le CBDCa offre des ateliers pour les systèmes d'évaluations de LEED et pour quelques autres sujets relatifs.

EXEMPLES D'ATELIER :

- gestion des déchets sur le chantier;
- aménagement intérieur;
- nouvelles constructions.

SOURCE D'INFORMATION

Section du Québec, Conseil du bâtiment durable du Canada

334, rue Frobisher,

Saint-Bruno (Québec) J3V 5L7

450-441-3325

conseilbdq@arobas.net

http://www.cagbc.org/AM/Template.cfm?Section=Qu_bec

PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT (CONCOURS ANNUEL)

Les Phénix de l'environnement sont l'occasion de faire reconnaître vos actions remarquables en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable.

PROGRAMME

L'inscription au concours est ouverte :

- aux municipalités ou organismes municipaux;
- aux entreprises;
- aux organismes à but non lucratif, aux institutions, aux centres de recherche ou aux associations;
- aux jeunes;
- aux individus.

Chaque dossier de candidature soumis au concours doit démontrer que le projet réalisé a été élaboré dans une perspective de développement durable

SOURCE D'INFORMATION

Les Phénix de l'environnement

309, rue Connaught

Otterburn Park (Québec) J3H 1H9

514-987-8094

info@phenixdelenvironnement.qc.ca

www.phenixdelenvironnement.qc.ca

PRODUITS D'ÉCOTOURISME

La norme Produits d'écotourisme s'inscrit dans le cadre du programme Qualité, de Tourisme Québec. Cette norme d'application volontaire répond à un besoin de déterminer des critères reconnus dans le milieu qui doivent être respectés pour qu'un produit puisse être qualifié d'écotouristique.

PROGRAMME

Cette norme vise à saisir l'essentiel des valeurs propres à l'écotourisme et à répondre aux attentes internationales, tout en tenant compte des réalités québécoises.

SOURCE D'INFORMATION

Bureau de la normalisation du Québec

333, rue Franquet

Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7

418-652-2238 ou 1-800-386-5114

bnqinfo@bnq.qc.ca

www.bnq.qc.ca

RÉSERVERT - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'HÔTELLERIE QUÉBÉCOISE (PRDD)

L'exploitation d'un établissement hôtelier provoque nécessairement des impacts sur l'environnement, la communauté et l'économie au sein desquels il évolue. La prise en compte de ces impacts est appuyée par le programme de l'association des hôteliers du Québec (AHQ). La reconnaissance reflétera la volonté de participer à une démarche à long terme concernant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et futurs. Les objectifs sont de :

- favoriser la diminution des impacts négatifs provoqués par l'industrie hôtelière québécoise;
- faire évoluer rapidement les établissements hôteliers québécois vers l'équilibre que représente le développement durable;
- favoriser la participation des employés, des fournisseurs et des clients dans la démarche de développement durable de l'industrie hôtelière québécoise.

PROGRAMME

Le PRDD pour l'hôtellerie québécoise de l'AHQ permet aux hôteliers de prendre en main leur évolution vers le développement durable de façon autonome. Il a été développé en partenariat avec la Fondation québécoise en environnement et le ministère du Tourisme, avec la collaboration de trois partenaires majeurs : Hydro-Québec, Cascades et Innu-Science Canada.

Le PRDD regroupe 140 actions, divisées en dix secteurs d'opération propres au milieu de l'hébergement touristique et touche 24 objectifs liés au concept de développement durable, tels que la réduction des gaz à effet de serre, le réemploi, la communauté, l'éthique et le développement économique.

SOURCE D'INFORMATION

Association des hôteliers du Québec

425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1004

Montréal (Québec) H3A 3G

514-448-6215 ou 1-877-769-9776

info@hoteliersquebec.org

www.hoteliersquebec.org

www.reservert.com/fr/index.php

CENTRE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre québécois de développement durable est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et d'expérimenter des projets et des outils qui permettent de faciliter l'application du développement durable. Il s'adresse aux organismes, municipalités et entreprises du Québec. Fondé en 1991, le Centre accompagne et apporte des solutions de développement durable dont bénéficient plusieurs entreprises, ministères, municipalités et institutions du Québec.

PROGRAMME

Au moyen d'un plan d'action et d'une démarche de développement durable, intitulée «Agenda 21», qui réunit les citoyens, les organismes, les entreprises et les élus, le Centre offre une aide technique aux municipalités et aux organismes afin de leur permettre d'assurer, à l'échelle de la collectivité, la mise en œuvre d'un plan de développement durable et d'entreprendre les actions nécessaires, conformément aux principes et aux démarches de l'Agenda 21 et de les adapter aux besoins de la communauté.

Le Centre propose aux entreprises, des services d'écocoefficacité, qui leur permettent d'augmenter leur efficacité énergétique et d'optimiser leurs ressources (énergie, eau, procédés) un service d'acceptabilité sociale, qui soutient l'entreprise dans l'intégration et l'harmonisation de son projet avec le milieu et un service de gestion et de développement durable. En ce qui concerne les institutions et les ministères, le Centre offre un service d'établissement d'indicateurs de développement durable, des grilles d'analyse pour prise de décisions et de l'aide technique pour l'élaboration de plans de développement durable. Le Centre publie régulièrement des articles et des publications sur les outils et les techniques de développement durable. Il entretient des liens avec de nombreux collaborateurs provenant d'autres régions, offre plusieurs séances de formation, dans le domaine du développement durable et il apporte son soutien technique aux Enviroclubs.

SOURCE D'INFORMATION

Centre québécois de développement durable

414 Collard Ouest

Alma (Québec) G8B 1N2

418-668-7533

info@cqdd.qc.ca

www.cqdd.qc.ca

CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil patronal de l'environnement regroupe des associations à caractère patronal et des entreprises dont le but est de répondre aux besoins d'information et de coordination des actions en matière d'environnement. Sa mission est de promouvoir auprès des gouvernements et autres intervenants, les préoccupations et la contribution des entreprises en matière d'environnement, dans un contexte de développement durable.

PROGRAMME

Le Conseil patronal de l'environnement offre, aux membres et à ses partenaires, l'accès à un centre de référence et de documentation technique, scientifique et légale. De plus, le Conseil patronal organise des événements et des séances de formation touchant à la fois au développement durable, au cycle de vie des produits et à la responsabilité sociale des entreprises. Il offre des sessions de base en environnement.

SOURCE D'INFORMATION

Centre de commerce mondial

413, rue Saint-Jacques, bureau 500

Montréal (Québec) H2Y 1N9

514-864-8318

info@ecotechquebec.com

www.ecotechquebec.com

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échange qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Il est appuyé par un comité consultatif formé d'une vingtaine d'experts et un vaste réseau de partenaires.

PROGRAMME

L'équipe du Conseil offre de multiples services pour faciliter l'organisation d'événements écoresponsables, que ce soit sous la forme de rencontres d'accompagnement, de formations, de conférences, d'outils ou de kiosques de sensibilisation.

SOURCE D'INFORMATION

Réseau des femmes en environnement
Conseil québécois des événements écoresponsables

100 rue Sherbrooke Ouest, bureau 1360

Montréal (Québec) H2X 3P2

514-843-2015 poste 810953

info@rqfe.org

www.evenementecoresponsable.com



ÉCOTECH QUÉBEC

Écotech Québec contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Elle joue un rôle de premier plan dans le développement de cette industrie, reconnue comme un moteur de création de richesse et de prospérité. Elle participe à faire du Québec un endroit plus compétitif, plus vert, plus sain.

PROGRAMME

Afin d'offrir rapidement des bénéfices concrets à ses membres, Écotech Québec développe des outils et propose des activités qui font écho à leurs besoins.

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec vise à accroître la cohésion et la synergie qui permettront à l'industrie des technologies propres de développer son plein potentiel. Ses actions et interventions ont pour objectif :

- d'augmenter le niveau de connaissance et d'expertise à l'égard des besoins et des tendances tant à l'échelle nationale qu'internationale;
- d'accroître l'ampleur du réseautage entre les différents intervenants de l'industrie afin de générer davantage d'occasions d'affaires et de partenariats fructueux;
- d'influencer les principaux décideurs afin d'accélérer le développement des technologies propres au Québec et en faciliter la commercialisation.

SOURCE D'INFORMATION

Équiterre

2177, rue Masson, bureau 206

Montréal (Québec) H2H 1B1

514-522-2000 ou 1-877-272-6656

info@equiterre.org

www.equiterre.org

ÉQUITERRE

L'organisme Équiterre a pour mission de contribuer à bâtir un mouvement citoyen, en prônant des choix individuels et collectifs, à la fois écologiques et socialement équitables.

PROGRAMME

À travers ses 4 programmes (agriculture écologique ainsi que commerce équitable, transport écologique et efficacité énergétique) et ses 2 campagnes (changements climatiques et consommation responsable), l'organisme a développé des projets qui permettent aux citoyens, aux organisations et aux gouvernements de poser des gestes concrets qui auront une incidence positive sur l'environnement et la société. Pour appuyer ses interventions, Équiterre développe constamment son expertise en se basant sur les plus récents développements dans ses domaines d'intervention.

SOURCE D'INFORMATION

Équiterre

2177, rue Masson, bureau 206

Montréal (Québec) H2H 1B1

514-522-2000 ou 1-877-272-6656

info@equiterre.org

www.equiterre.org

CONSIGN-ACTION

BGE (Boissons Gazeuses Environnement) est un organisme sans but lucratif créé par l'industrie des boissons gazeuses du Québec pour administrer le système de consignation des contenants de boissons gazeuses à remplissage unique et pour assurer le respect de la loi, de la réglementation et de l'Entente portant sur la consignation. La mission de BGE est de contribuer à la protection de l'environnement en favorisant la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses à remplissage unique.

PROGRAMME

CONSIGNaction met en œuvre des activités visant à promouvoir et à maximiser la récupération des contenants consignés. CONSIGNaction regroupe différents programmes destinés à inciter les consommateurs à récupérer et à leur faciliter l'accès aux infrastructures de recyclage. Les programmes CONSIGNaction sont entièrement financés par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

SOURCE D'INFORMATION

Boissons Gazeuses Environnement

100, rue Alexis-Nihon, bureau 406

Saint-Laurent (Québec) H4M 2N9

1-877-226-3883

www.consignaction.ca

ENVIRO-ACCÈS

La mission d'Enviro-accès est de favoriser l'émergence et d'assurer le soutien aux entreprises et de projets innovateurs pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et au développement durable à l'échelle locale, nationale et internationale. Il est l'un des trois centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CECATE).

PROGRAMME

Le soutien technique offert touche autant à la réalisation de projets d'écoefficacité visant l'amélioration de la rentabilité des entreprises manufacturières, qu'au soutien des entreprises technologiques engagées dans l'élaboration de solutions environnementales novatrices.

SOURCE D'INFORMATION

Enviro-accès

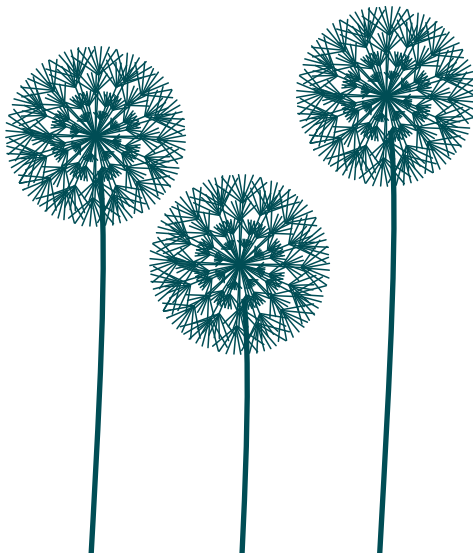
85, rue Belvédère Nord, bureau 150

Sherbrooke (Québec) J1H 4A7

819-823-2230

enviro@enviroaccess.ca

www.enviroaccess.ca



ENVIROCLUB

Enviroclub est un concept qui permet aux dirigeants de PME de mieux comprendre les avantages de la gestion environnementale et de faire l'expérience d'un projet d'écoefficacité.

PROGRAMME

Enviroclub s'adresse aux entreprises manufacturières comptant moins de 500 employés, ayant pour projet :

- l'implantation de mesures d'écoefficacité sur les procédés;
- la substitution ou diminution de l'utilisation des substances toxiques;
- l'optimisation de procédés de production et meilleure utilisation des ressources (matières premières, énergie, eau);
- l'amélioration des procédures d'exploitation et de maintenance;
- le recyclage ou réutilisation sur place des matériaux.

Les frais d'inscription sont de 4 000 \$ par entreprise et celle-ci bénéficiera de l'équivalent de 14 000 \$ en services, sans compter les économies récurrentes à la suite de la réalisation de leur projet.

SOURCE D'INFORMATION

Enviro-accès Inc.

Maude Lauzon-Gosselin, Conseillère technique

514-284-5794, poste 26

mlauzongosselin@enviroaccess.ca

www.enviroclub.ca

FONDATION RUES PRINCIPALES

La Fondation Rues Principales, organisme sans but lucratif, œuvre depuis plus de 25 ans à la revitalisation socio-économique et au développement durable des municipalités du Québec et d'autres provinces.

PROGRAMME

La Fondation offre un processus, une méthodologie, un savoir-faire et de l'expertise professionnelle afin d'assurer un développement basé sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine, la relance économique, l'amélioration de la qualité de vie des cœurs et de l'ensemble des municipalités.

Il s'agit d'un processus à mettre en place, afin de privilégier la prise en charge locale, la planification et la réalisation simultanées d'actions visant à :

- créer un partenariat entre les acteurs du milieu;
- développer des stratégies afin d'améliorer la diversité des commerces et des services;
- animer et faire la promotion efficace de la municipalité;
- améliorer les espaces publics et embellir les bâtiments et l'environnement général.

SOURCE D'INFORMATION

Fondation Rues Principales

11, rue de l'Ancien-Chantier

Québec (Québec) G1K 6T4

418-694-9944 ou 1-877-694-9944

www.fondationruesprincipales.qc.ca/fr

FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

La Fondation québécoise en environnement a été créée en 1987 par un regroupement de personnalités québécoises désireuses de poser des gestes concrets, en vue d'une meilleure utilisation et d'une gestion rigoureuse de l'environnement. Sa mission est de provoquer et d'accélérer le changement des attitudes et des habitudes des Québécois à l'égard de la mise en valeur de la protection de l'environnement.

SES ACTIONS REPOSENT SUR TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES :

- informer et sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux;
- éduquer la population aux moyens et actions à entreprendre;
- favoriser la recherche et la mise en place de solutions concrètes et efficaces.

La fondation poursuit son travail de partenariat-conseil avec le groupe Proxim et elle collabore très étroitement avec plusieurs détaillants à la mise en marché de sacs réutilisables.

SOURCE D'INFORMATION

Fondation québécoise en environnement

1255, Square Phillips, bureau 706

Montréal (Québec) H3B 3G1

514-849-3323 ou 1-800-361-2503

info@fqe.qc.ca

www.fqe.qc.ca

GROUPE DE PROMOTION POUR LA PRÉVENTION EN SANTÉ (GP²S)

Le GP²S, véritable réseau des entreprises en santé, est un carrefour dédié à la mobilisation et à l'accompagnement des employeurs dans leurs démarches de santé globale au travail. Par le regard qu'il pose et les gestes qu'il stimule, le GP²S veut améliorer la santé de la main d'œuvre et la productivité des organisations.

PROGRAMME

En plus de susciter des occasions de maillage parmi ses membres et partenaires, il favorise le développement d'outils et organise des événements et des activités afin de soutenir stratégiquement les organisations en fonction de leur niveau d'engagement.

SOURCE D'INFORMATION

GP²S - Groupe de promotion pour la prévention en santé

400 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 720

Montréal (Québec) H3A 1L4

514-787-0180

info@gp2s.net

www.gp2s.net



PROJET D'ACTION CONSOMMATION TRANQUILLE (PACT)

PACT est un organisme à but non lucratif axé sur la promotion du design graphique responsable.

PROGRAMME

Le programme du PACT consiste à intégrer les principes du développement durable dès la conception graphique d'une marque, d'un bien ou d'un service. PACT en fait aussi la promotion par le biais de ses Formations nomades et ses Laboratoires conseils ainsi que par son Accès Réseau, un portail web pour les membres engagés dans cette démarche.

En plus d'avoir un impact social, PACT offre des solutions à valeur ajoutée pour l'entreprise. À cet effet, PACT permet aux parties prenantes d'amorcer un dialogue afin d'intégrer les notions du design graphique responsable en amont de la production d'un bien ou d'un service.

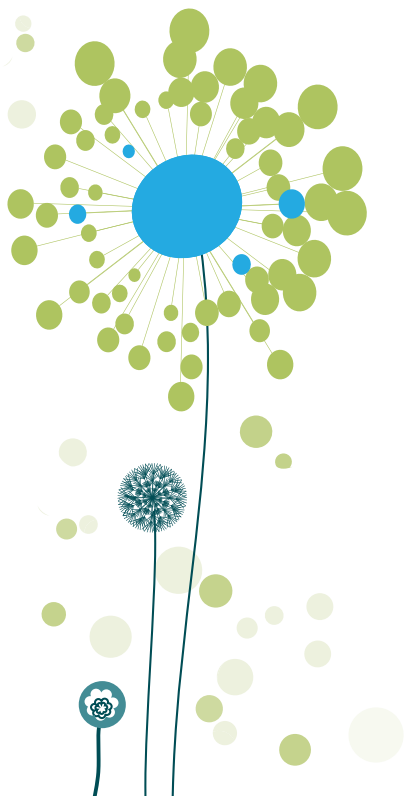
SOURCE D'INFORMATION

Projet PACT

4805, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 0A2
514-525-7228

info@projetpact.com

www.projetpact.com



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèque et de logement offre aux entreprises et aux particuliers une expertise en aménagement de collectivité viable et en habitation durable.

PROGRAMME

La Société met à la disposition des entreprises et des particuliers diverses études touchant l'aménagement de collectivité durable et la gestion de l'eau dans les habitations.

De plus, la Société a collaboré à l'élaboration de 4 projets pilotes en habitation durable, mis à la disposition des entrepreneurs en construction, soit :

- le Sustainable Condo;
- les maisons Équilibre ;
- l'Initiative des collectivités Equilibrium;
- la Canühome.

SOURCE D'INFORMATION

Société canadienne d'hypothèque et de logement

Bureau national

700, chemin de Montréal

Ottawa (Ontario) K1A 0P7

613-748-2000 ou 1-800-668-2642

chic@cmhc-schl.gc.ca

www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/dedu/index.cfm

NATURE-ACTION QUÉBEC

Nature-Action Québec est un organisme sans but lucratif d'envergure provinciale qui réalise chaque année plusieurs dizaines de projets environnementaux dans divers domaines, dont notamment l'efficacité énergétique, les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et la gestion des milieux naturels.

PROGRAMME

L'organisme offre un éventail de services aux municipalités, entreprises et particuliers touchant :

- la gestion des matières résiduelles municipales;
- l'efficacité énergétique résidentielle;
- la gestion environnementale;
- la gestion des milieux naturels;
- la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;
- et différents projets jeunesse.

SOURCE D'INFORMATION

Nature-Action Québec inc.

120, rue Ledoux

Beloil (Québec) J3G 0A4

450-536-0422 ou 1-800-214-1214

info@nature-action.qc.ca

www.nature-action.qc.ca

CENTRE INTERNATIONAL DE SOLIDARITE OUVRIERE (CISO)

La mission du CISO est de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud qui luttent pour le respect de leurs droits, de meilleures conditions de travail et l'instauration d'une société plus juste et démocratique.

PROGRAMME

L'éducation à la solidarité internationale, qui constitue l'axe central du travail du CISO, se fait au moyen de la formation, de la production d'outils pédagogiques, de l'organisation de stages, de missions d'observations, tournées, conférences, dîners causeries et campagnes thématiques, en lien, dans la mesure du possible, avec des projets de coopération conçus et réalisés dans une perspective de convergence et de complémentarité intersyndicale.

SOURCE D'INFORMATION

CISO

565, boul. Crémazie Est, bureau 3 500

Montréal (Québec) H2M 2V6

514-383-2266

Télécopieur : 514-383-1143

TECHNOCENTRE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Le Technocentre en écologie industrielle est une corporation à but non lucratif créée par les intervenants socio-économiques de la Ville de Sorel-Tracy. Le Technocentre aide les organisations et les collectivités à développer des compétences qui leur permettent de concevoir et de gérer des projets pour atteindre leurs objectifs en développement durable; en utilisant des activités concrètes et des outils sur mesure et évolutifs.

PROGRAMME

Le Technocentre propose une approche collaborative par projet impliquant les parties prenantes. Cette démarche permet le développement d'un cadre de référence commun pour faciliter la prise de décision et la cohésion. Ce qui se traduit en actions créatrices de valeur.

Les participants jouent des rôles complémentaires à différentes étapes de l'élaboration et de la réalisation de nouvelles pratiques de développement durable. Cette approche permet aussi le choix et l'appropriation d'outils et d'activités concrets pour atteindre progressivement les résultats désirés.

SOURCE D'INFORMATION

Le Technocentre en écologie industrielle

1750 A Chemin Saint-Roch, c.p 571

Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N9

450-742-7934

dmillette@ecocarrefour.ca

www.ecocarrefour.ca

VÉLO QUÉBEC

Depuis plus de 40 ans, Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme ou comme moyen de transport propre et actif, Vélo Québec encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

PROGRAMME

Vélo Québec produit des études, des recherches, des analyses, des dossiers, des mémoires, des guides et des cartes. Ces documents contribuent au développement de la pratique du vélo au Québec.

Depuis sa fondation, en 1967, Vélo Québec a acquis une expertise unique en matière de vélo et de transport actif qui lui permet d'offrir des formations destinées à diverses clientèles.

SOURCE D'INFORMATION

Maison des cyclistes

1251, rue Rachel Est

Montréal (Québec) H2J 2J9

514-521-8356

www.velo.qc.ca/fr/

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

Cette association regroupe principalement des individus et des organismes québécois, tels des écoles, des musées et des réseaux de l'éducation. Sa mission est de promouvoir le développement de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement.

PROGRAMME

L'Association organise et collabore à plusieurs projets touchant l'éducation relative à l'environnement, soit :

- des colloques et des concours;
- le programme Communautés collégiales et universitaires pour des campus écodorables;
- le programme AVEC. Il s'agit d'un programme de revitalisation de l'environnement physique et social des jeunes (l'école et ses abords), par les jeunes eux-mêmes en association avec leur communauté immédiate;
- les Ateliers de leadership en éducation relative à l'environnement du Québec.

SOURCE D'INFORMATION

L'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement

6400, 16e Avenue, bureau A-219

Montréal (Québec) H1X 2S9

514-376-1065

aqpere@crosemont.qc.ca

www.aqpere.qc.ca

ENVIRONNEMENT JEUNESSE

ENVironnement JEUnesse stimule le développement d'une conscience environnementale et d'une pensée critique auprès des jeunes, afin qu'ils exercent des actions citoyennes pour un avenir viable.

PROGRAMME

Afin de poursuivre leur mission auprès des jeunes, ENVironnement JEUnesse offre aux institutions scolaires des formations, des projets innovateurs, ainsi que des outils pédagogiques nécessaires à l'éducation relative à l'environnement.

SOURCE D'INFORMATION

ENVironnement JEUnesse

454, avenue Laurier Est

Montréal (Québec) H2J 1E7

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

infoenjeu@enjeu.qc.ca

www.enjeu.qc.ca



MA RUE VERTE

Le programme d'aide aux régions a été mis en place afin de favoriser et de soutenir les organismes locaux et régionaux pour l'engagement des jeunes dans leur milieu. Le programme Ma rue verte offre un soutien aux interventions en classe.

PROGRAMME

Le personnel de l'éducation qui désire bénéficier de ce programme peut consulter sur le site de Ma rue verte une liste d'organismes déjà suggérés et classés par région ou encore en proposer d'autres, en tenant compte de certaines conditions.

SOURCE D'INFORMATION

Centrale des syndicats du Québec, Marie Josée Rousse

320, St-Joseph Est, bureau 100

Québec (Québec) G1K 9E7

514-708-9068

info@marueverte.ca

www.marueverte.ca



PORTAIL JEUNESSE SUR LA SURVEILLANCE DE L'EAU

Le Portail jeunesse sur la surveillance de l'eau rassemble les données et les informations recueillies par des groupes de jeunes qui participent à des programmes de surveillance de l'eau. Développé par le Comité de valorisation de la rivière Beauport, le Portail jeunesse fait partie du Portail RésEau, initiative d'Environnement Canada. Ce dernier a fait appel à divers ministères, écoles et organismes communautaires pour centraliser les données sur l'eau.

PROGRAMME

Le Portail jeunesse sur la surveillance de l'eau offre une diversité d'outils et d'idées qui peuvent contribuer à la réalisation de projets et à l'enseignement de la théorie qui y est reliée.

SOURCE D'INFORMATION

Comité de valorisation de la rivière Beauport

69, avenue Juchereau, C.P.5187

Québec (Québec) G1E 6P4

418-666-6169

www.pjse.ca

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ÉCOLES ENTREPRENEURIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales soutient les jeunes, de niveau primaire, dans l'apprentissage des valeurs entrepreneuriales et environnementales. Le Réseau compte aujourd'hui une quinzaine d'écoles qui s'intéressent au respect et à l'importance de la protection de l'environnement.

PROGRAMME

Le programme de reconnaissance des écoles micro-entreprises environnementales poursuit deux grands objectifs éducatifs :

- sensibiliser les jeunes à l'importance de protéger l'environnement et d'adopter des comportements favorisant la conservation des ressources naturelles;
- favoriser l'acquisition de valeurs entrepreneuriales et éveiller les jeunes aux réalités économiques, en organisant des activités de production, de marketing et de gestion, dans le respect de l'environnement.

Différentes activités à caractère environnemental sont mises sur pied :

- récupération et recyclage des rebuts de papier, qui seront par la suite, utilisés pour la fabrication de produits faits à la main (cartes de voeux, boules de Noël, signets, sacs cadeaux réutilisables, etc.);
- récupération et revente de cannettes d'aluminium et de sacs d'épicerie.

SOURCE D'INFORMATION

www.rqeee.qc.ca



ASSOCIATION DES CENTRES DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU QUÉBEC

L'Association des Centres de gestion des déplacements du Québec est un organisme qui offre de l'expertise-conseil en transport durable et un ensemble d'outils et de services pour encourager l'application de solutions de rechange à l'automobile-solo. Elle permet aux employeurs, aux promoteurs et aux décideurs municipaux d'assurer la mise en œuvre de programmes qui réduisent l'utilisation de l'automobile-solo dans les déplacements domicile-travail et les déplacements d'affaires et améliorent le bilan environnemental des organisations.

PROGRAMMES

Les CGD du Québec sont répartis selon les territoires d'intervention. Les territoires non précisés sont couverts par le CGD le plus près. (Intégrer les hyperliens)

Voyagez Futé : Centre-ville de Montréal et arrondissements périphériques, Longueuil

Mobiligo : Arrondissements montréalais : Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, Rosemont/Petite-Patrie, Montréal Est.

CGD DESTL : Saint-Laurent, Montréal Ouest

CADUS : Saguenay – Lac-St-Jean

Mobili.T : Capitale nationale (Québec)

Roulons Vert : Mauricie (Trois-Rivières)

SOURCE D'INFORMATION

Association des Centres de gestion des déplacements du Québec

info@acgdq.com

<http://acgdq.com/html/mission.html>



COMPENSATION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Outils de calcul mis à la disposition des organisations et des particuliers désirant compenser les émissions de gaz à effet de serre reliées à leurs activités. Une liste complète est disponible au www.carboncatalog.org

1) ARBRES CANADA

Fondé en 1992, Arbres Canada est un organisme de bienfaisance à but non lucratif. Sous la direction d'un conseil d'administration composé de bénévoles, il exécute ses programmes et ses activités en matière d'éducation, d'assistance technique et d'appui financier et non financier.

www.treecanada.ca/programs/climatechange/about_f.htm

2) CARBONE BORÉAL

Carbone boréal est à la fois un programme de compensation de gaz à effet de serre par plantation d'arbres et un projet de recherche mené par des chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi

www.carboneboreal.uqac.ca

3) FONDATION GOODPLANET

GoodPlanet, fondation reconnue d'utilité publique, présidée par Yann Arthus-Bertrand, œuvre à la sensibilisation et à l'éducation du public à l'environnement.

www.goodplanet.org/

4) PLANETAIR

Planetair est un organisme à but non lucratif offert par le Centre international Unisféra, une organisation établie à Montréal. Planetair vise à aider les individus, les entreprises et les institutions à réduire leur empreinte climatique.

www.planetair.ca

5) ZÉRO CO2

L'organisme offre un modèle de compensation hybride. Il inclut la plantation d'arbres et l'achat de crédits de carbone.

www.zeroco2.com

6) ZÉRO GES

ZéroGES est un fournisseur québécois des services de compensation du carbone.

www.zeroghg.com

ÉCOSOL

ÉcoSol est une coopérative de producteurs, créée en partenariat avec Emploi Québec et Développement économique Canada, dédiée à l'amélioration de la gestion des entreprises d'économie sociale et des coopératives.

PROGRAMME

ÉcoSol offre sans frais à ces organismes divers outils de gestion permettant de mesurer, de développer et d'évaluer le rendement de leur entreprise.

LES OUTILS DISPONIBLES :

- Tableau de bord : mesurer pour piloter.
- Questionnaire sur la capitalisation : capitaliser pour; développer.
- Autodiagnostic : évaluer pour s'améliorer.

SOURCE D'INFORMATION

Siège social d'ÉcoSol

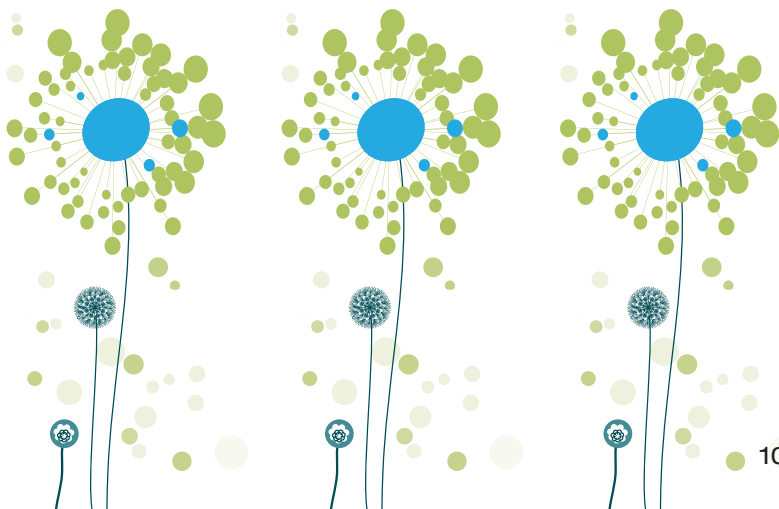
2175 boulevard de Maisonneuve Est, b 235

Montréal (Québec) H2K 4S3

514-525-2042 poste 1111

info@ecosol.coop

www.ecosol.coop



GUIDE POUR DES AGENDAS 21^E SIECLE LOCAUX

L'Agenda 21 est un outil de planification de développement durable développé par l'Université du Québec à Chicoutimi, mis à la disponibilité des municipalités, des MRC ou des régions. C'est aussi un plan d'action que se donnent les communautés locales en vue d'appliquer et d'atteindre des objectifs de développement durable.

PROGRAMME

Le guide, sous la forme d'un portail multimédia, est un ouvrage collectif qui s'adresse à un grand nombre d'acteurs et de décideurs qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il accompagne la démarche, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement durable.

SOURCE D'INFORMATION

Université du Québec à Chicoutimi
Département des sciences humaines

555, boulevard de l'Université

Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

418-545-5011 poste 4802

a21L@uqac.ca

www.a21l.qc.ca

OUTILS SPÉCIALISÉS

VOIR VERT

Voir Vert est le portail du bâtiment durable au Québec.

PROGRAMME

Le portail est spécialement conçu pour répondre aux besoins des professionnels et des gestionnaires du domaine du bâtiment et offre un accès unique à l'information et aux ressources dont doivent nécessairement disposer les entreprises et les organismes concernés par la conception, la construction et l'exploitation écologiques des immeubles.

SOURCE D'INFORMATION

www.voirvert.ca



BOURSE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS DU QUÉBEC (BRIQ)

Résultant des efforts du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) et de ses partenaires pour son implantation sur le marché, la BRIQ permet aux entreprises inscrites d'échanger leurs matières résiduelles. La BRIQ réunit plusieurs membres sur son réseau et permet de réaliser de nouveaux liens entre entreprises tout en stimulant des maillages.

PROGRAMME

Le principe de ce programme est le suivant : les membres peuvent afficher des annonces d'offres et / ou de demandes de matières. Ce service effectue des maillages entre entreprises de manière automatisée et un service d'assistance technique pour l'identification des intrants / extrants et des débouchés possibles pour certaines matières est aussi disponible. Les frais d'adhésion à la BRIQ sont de 250 \$ plus taxes pour une période d'un an.

SOURCE D'INFORMATION

Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ)

3000, boul. de Tracy

Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

450-742-6651 poste 5309 | Télécopieur : 450-730-0867

info@briq.ca

www.briq.ca

CHAPITRE 5

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les pratiques de développement durable sont des actions de protection et de valorisation des ressources naturelles et humaines, dans un lieu donné. Les entreprises citoyennes intéressées à développer des pratiques durables font preuve d'un sens des responsabilités accru et s'engagent à poser des gestes concrets pour assurer la conservation et le renouvellement des ressources.

En général, on associe les pratiques de développement durable aux actions correctives et novatrices soutenues par un milieu déterminé à modifier les éventualités sombres et inquiétantes qui nous affectent déjà. Pour y adhérer, il faut intégrer des principes identifiés comme essentiels à l'adoption des vraies pratiques de développement durable.

EN VOICI DES EXEMPLES :

- SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Elles ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

- ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'éthique, de solidarité sociale et d'équité intra et intergénérationnelle. Pour assurer la pérennité dans les actions et permettre à la société d'envisager un avenir prometteur, l'équité et la solidarité sociale doivent intervenir dans toute prise de décision : programmes sociaux, actions bénévoles, accès aux services, au territoire et aux ressources, représentation en droit et même, au niveau des projets privés.

- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit être partie intégrante du processus.

On entend par « environnement », ce qui est communément appelé « nature » et qui comprend l'air, le sol, l'eau, la faune, la flore et les autres organismes vivants regroupés dans un écosystème particulier.

- EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

- PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. Ce principe permet d'émettre des opinions et de faire des choix éclairés, favorables à l'amélioration de la qualité de vie des communautés.

- ACCÈS AU SAVOIR

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées, de manière à stimuler l'innovation et la participation effective de la société civile à la mise en œuvre du développement durable.

- PRÉVENTION

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

- PRÉCAUTION

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Ce principe peut s'appliquer à toutes les activités, non seulement à la protection de l'environnement, mais aussi à la solidarité sociale, l'équité, la qualité de vie et même à l'efficacité économique.

- PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoir, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci, de génération en génération, et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La richesse de la diversité biologique doit être préservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.



WEBOGRAPHIE

GROUPE DE RECHERCHE

Centre d'expertise sur le développement durable

www.unisfera.org

Le Centre est un organisme à but non lucratif voué à l'avancement du développement durable. Ses principaux champs d'expertise sont la gestion durable des terres, les politiques de développement durable et les politiques de l'eau.

Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits

www.polymtl.ca/ciraig

Le Centre interuniversitaire a été créé afin de répondre à la demande de l'industrie et des gouvernements qui souhaitent développer une expertise de pointe en matière d'outils de développement durable.

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

www.crsdd.uqam.ca

La Chaire est un lieu privilégié d'échange et de réflexion sur les questions d'éthique et de responsabilité sociale. Elle s'intéresse aux rapports de développement durable produits par les entreprises et aux méthodes d'analyse du cycle de vie sociale.

EnviroCompétences

www.csmoe.org

EnviroCompétences élabore et publie un portrait détaillé de l'industrie de l'environnement. Il soutient la qualification de la main-d'oeuvre par des programmes de formation appropriés et développe différentes stratégies de promotion des professions et des emplois touchant à l'environnement.

Groupe de recherche en intégration et développement durable en milieu bâti

www.batimentsdurables.etsmtl.ca/grid/

Le Groupe a pour mission de développer un cadre de recherche et de transfert technologique pour la création et la dissémination de nouvelles pratiques et des technologies les plus appropriées pour l'industrie, dans les domaines de l'intégration et du développement durable.

Observatoire de l'environnement et du développement durable

www.usherbrooke.ca/observatoire

L'Observatoire regroupe plus de 200 chercheurs et étudiants de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Bishop's, œuvrant dans le domaine. Les services de l'observatoire s'adressent aux individus, aux entreprises et aux organismes à la recherche d'expertise dans le domaine du développement durable.

Réseau environnement

Réseau entreprise et développement durable

<http://fr.nbs.net/index.htm>

Les objectifs du Réseau sont de renforcer la communauté œuvrant en faveur du développement durable, de favoriser la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire par le biais du partage de connaissances et de stimuler l'innovation durable en entreprise en prodiguant des informations rigoureuses et à l'avant-garde sur les meilleurs pratiques.

www.reseau-environnement.com

Le Réseau regroupe des spécialistes de l'environnement, des gens d'affaires, des municipalités et des industries qui assurent, dans une perspective de développement durable, l'avancement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des activités en environnement.

ORGANISMES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conseils régionaux de l'environnement du Québec

www.mcreq.org

Ce site regroupe l'ensemble des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec. Ils ont pour mandat de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable de chacune des régions.

Fondation David Suzuki

www.davidsuzuki.qc.ca/

La Fondation a comme mission d'aider le Canada à parvenir à la durabilité en une génération.

Regroupement des organisations de bassin versant du Québec

www.robvq.qc.ca

Le Regroupement est un organisme à but non lucratif et reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec comme étant son interlocuteur privilégié pour la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec.

Réseau canadien de l'environnement

www.cen-rce.org

Le Réseau informe ses membres et ses partenaires en tenant et en mettant à jour une base nationale de données, en publiant des bulletins électroniques, en participant à des échanges nationaux et internationaux et en créant des tables de travail et des comités sur les divers aspects du développement durable.

Réseau québécois des femmes en environnement

www.rqfe.org

Le Réseau vise le renforcement des capacités d'intervention des femmes dans ce domaine et la diffusion, prioritairement auprès des femmes, d'information relative à l'environnement et à la santé.

Secrétariat des organismes environnementaux

www.soeq.org

Cet organisme a pour objectif de susciter la création de liens entre les organisations environnementales désireuses de travailler sur des enjeux communs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

PORTAILS DE NOUVELLES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Économie sociale Québec

www.economiesocialequebec.ca

Ce site est dédié aux nouvelles, aux produits, aux services et aux entreprises relatifs à l'économie sociale au Québec.

GaïaPresse

www.gaiapresse.ca

GaïaPresse est un portail de nouvelles sur l'environnement. Il présente et archive des nouvelles, des communiqués de presse, des analyses et des dossiers sur l'environnement, en provenance de toutes les régions du Québec. Les nouvelles sont regroupées par thème et par région administrative.

Novae

www.novae.ca

Novae est un portail de nouvelles portant sur l'environnement. Il offre une gamme diversifiée de formations aux entreprises désirant obtenir de l'information sur le développement durable.

Portail environnemental

www.portailenvironnement.ca

Le Portail de l'environnement du Québec est une vitrine multidisciplinaire de l'environnement et du développement durable du Québec. Il dresse un portrait des principales nouvelles et actualités concernant le développement durable au Québec.

Réseau d'information municipal

www.rimq.qc.ca

Le Réseau d'information municipal est un portail de nouvelles portant sur l'environnement, la culture et l'économie. Un abonnement est requis.

Réseau de veille en tourisme

www.veilletourisme.ca

Le Réseau de veille en tourisme est un portail d'information sur les tendances touristiques internationales, dont le tourisme durable.

Vision durable

www.visiondurable.com

Vision durable est un portail d'information répertoriant l'actualité et les études portant sur le développement durable.

ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Association des Centres locaux de développement (CLD) du Québec

www.acldq.qc.ca

Les CLD viennent en aide aux organismes et entrepreneurs de chaque région en leur fournissant les ressources nécessaires à leur développement.

Corporations de développement économique communautaire du Québec

www.lescdec.qc.ca

Les CDEC favorisent une approche de développement économique communautaire qui se veut globale, intégrée, basée sur la concertation, la mobilisation et la participation de l'ensemble des acteurs de la collectivité.

Fédération québécoise des municipalités

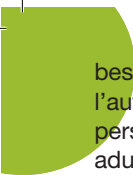
www.fqm.ca

Cette fédération a pour mandat de défendre l'autonomie et les pouvoirs des municipalités de même que le développement des régions. Elle a produit un document de réflexion pour une politique de développement durable des municipalités.

Réseau des carrefours jeunesse-emploi (CJE) du Québec

www.cjereseau.org

La mission de ce réseau est de développer, promouvoir et défendre, avec ses membres, des orientations adaptées aux



besoins issus des communautés locales, et ce, en vue de favoriser l'autonomie personnelle, sociale, économique et professionnelle des jeunes adultes.

Fonds d'emprunt des Laurentides

www.felaurentides.org

La mission du Fonds d'emprunt des Laurentides est de développer l'entrepreneuriat et l'autonomie financière des membres de notre communauté, spécialement chez les femmes.

Réseau québécois des villes et villages en santé

www.rqvvs.qc.ca

Le Réseau est un regroupement de municipalités qui se sont données comme mission d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Il assure la promotion et le soutien du développement durable de milieux de vie sains.

Réseau des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)

www.reseau-sadc.qc.ca

Les SADC viennent en aide aux collectivités des régions, en leur fournissant des ressources qui favorisent leur développement économique et social.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) des Laurentides inc.

www.sadclaurentides.org

La SADC des Laurentides a pour mission de favoriser et d'accroître, par ses initiatives et son implication, le mieux-être et la richesse sociale et économique de la collectivité. Elle est au service de la collectivité des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

Table de concertation des Forums Jeunesse régionaux du Québec (CFJ)

www.forumsjeunesse.qc.ca

Les 2 principaux objectifs des FJ régionaux sont de susciter la participation sociale des jeunes en région et de faire de ceux-ci de véritables acteurs du développement local et régional.

CONCLUSION

Devant la volonté planétaire de se mobiliser pour assurer la pérennité et le renouvellement des ressources, il est devenu impératif d'accorder une attention particulière aux moyens à mettre en place pour y parvenir.

Plusieurs spécialistes, organismes et entreprises se sont penchés sur la nécessité d'orienter l'utilisation des capitaux naturels, humains et financiers vers une gestion plus responsable.

Selon l'étude de développement durable, déposée par la SADC des Laurentides, en janvier 2007, les dirigeants d'entreprise, les organismes et les élus ont exprimé leur intérêt à adopter de meilleures pratiques de gestion durable, mais ils rencontrent de nombreux obstacles nécessitant une intervention planifiée et coordonnée. L'élaboration de celle-ci a d'abord permis de mieux cibler les besoins des entrepreneurs, mais également de saisir l'importance d'initier une vision commune du développement durable du territoire.

Consciente de son rôle, la SADC des Laurentides met à la disposition du milieu ce nouveau répertoire qui fournit toute l'information concernant les programmes d'aide financière et de service-conseils disponibles en développement durable, à l'heure actuelle. La participation de la SADC se poursuivra par d'autres actions «terrain» au cours des prochaines années.

En ce sens, la SADC des Laurentides adhère aux principes de développement durable et désire s'associer aux entreprises et aux organismes afin d'assurer l'avenir des générations futures.



Le développement
durable,
pour un avenir
verdoyant.



SADC DES LAURENTIDES INC.

1332 boul. de Sainte-Adèle, suite 230

Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N5

Téléphone : 450-229-3001 | Sans frais : 1-888-229-3001

www.sadclarentides.org | info@sadclarentides.org

Ce répertoire sera mis à jour une fois par année

English version also available on Internet only.

